

LEGRAND HOLDING SA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2005

Sommaire

	Pages
Compte de résultat consolidé – normes IFRS	2
Bilan consolidé – normes IFRS	3
Tableau des flux de trésorerie consolidés – normes IFRS	5
Notes annexes aux Etats financiers consolidés – normes IFRS	7 à 46

Compte de résultat consolidé et bilan consolidé :	47 à 52
Rapprochement entre normes françaises et normes IFRS	

Compte de résultat consolidé aux normes IFRS

Legrand Holding SA			
	Exercice clos le 31 déc. 2005	Exercice clos le 31 déc. 2004	Exercice clos le 31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Chiffre d'affaires net (note 1 (k))	3,247.9	2,926.3	2,761.8
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(1,675.4)	(1,505.7)	(1,569.6)
Frais administratifs et commerciaux	(835.6)	(760.9)	(734.6)
Frais de recherche et développement	(238.6)	(233.9)	(258.5)
Autres produits (Charges) opérationnels (note 19 (b))	(92.6)	(77.5)	(92.1)
Résultat opérationnel (note 19)	405.7	348.3	107.0
Charges financières (note 20(b))	(206.5)	(257.5)	(322.1)
Produits financiers (note 20(b))	25.4	26.1	28.2
Gains (Pertes) de change (note 20(a))	(32.3)	5.8	3.5
Perte sur extinction de dette (note 15(a))	0.0	(50.7)	0.0
Coûts financiers	(213.4)	(276.3)	(290.4)
Quote-part du résultat des entreprises associées	1.3	2.6	2.4
Résultat avant impôts	193.6	74.6	(181.0)
Impôts sur les résultats (note 21)	(89.8)	(46.6)	21.9
Résultat net de l'exercice	103.8	28.0	(159.1)
Résultat net revenant à :			
-Legrand Holding	101.4	26.8	(160.0)
-Intérêts minoritaires	2.4	1.2	0.9
Résultat par action (euros) (note 10)	0.134	0.035	(0.211)
Résultat dilué par action (euros) (note 10)	0.132	0.035	(0.208)

Les Notes annexes des pages 7 à 46 font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan consolidé aux normes IFRS

Legrand Holding SA			
	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie	133.2	68.3	67.9
Valeurs mobilières de placement (note 9)	0.6	13.1	32.6
Dépôt bloqué (note 5)	0.0	27.0	37.0
Créances impôt courant ou exigible	6.1	1.9	3.5
Créances clients et comptes rattachés (note 7)	563.2	495.7	509.9
Autres créances (note 8)	127.5	130.3	116.6
Stocks et en-cours (notes 1 (i) et 6)	474.5	422.0	385.5
Autres actifs financiers (note 23)	33.4	66.2	96.6
Total Actifs courants	1,338.5	1,224.5	1,249.6
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles (note 2)	3,641.3	3,238.4	3,398.3
Immobilisations corporelles (note 3)	833.6	816.0	914.9
Participations dans les entreprises associées (note 4)	9.5	12.5	11.7
Autres titres immobilisés (note 4)	4.1	5.9	10.1
Dépôt bloqué (note 5)	0.0	0.0	90.5
Impôts différés (notes 1 (j) et 21)	61.5	62.9	68.8
Autres actifs non courants	4.6	4.3	4.6
Total Actifs non courants	4,554.6	4,140.0	4,498.9
Total Actif	5,893.1	5,364.5	5,748.5

Les Notes annexes des pages 7 à 46 font partie intégrante de ces états financiers.

Legrand Holding SA			
	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
PASSIF			
Passifs courants			
Emprunts courants (note 17)	319.3	203.6	103.2
Dettes d'impôt courant ou exigible	22.3	17.7	4.3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377.0	311.3	252.7
Provisions et autres dettes courantes (note 18)	406.9	362.8	350.9
Passifs financiers (note 23)	59.9	159.1	174.3
Total Passifs courants	1,185.4	1,054.5	885.4
Passifs non courants			
Impôts différés (notes 1 (j) et 21)	720.3	697.4	730.5
Provisions et autres passifs non courants (note 16)	273.7	230.8	233.3
Emprunts non courants (note 15)	1,803.3	1,674.4	2,197.7
Titres subordonnés à durée indéterminée (note 13)	28.5	68.9	108.9
Emprunt entre parties liées (note 14)	1,334.8	1,275.8	1,216.6
Total Passifs non courants	4,160.6	3,947.3	4,487.0
Capitaux propres			
Capital social (note 10)	759.4	759.4	759.4
Réserves (note 12 (a))	(157.1)	(259.5)	(288.8)
Réserves de conversion (note 12 (b))	(64.3)	(144.7)	(100.7)
Capitaux propres revenant à Legrand Holding	538.0	355.2	369.9
Intérêts minoritaires	9.1	7.5	6.2
Total capitaux propres	547.1	362.7	376.1
Total Passif	5,893.1	5,364.5	5,748.5

Les Notes annexes des pages 7 à 46 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés aux normes IFRS

Legrand Holding SA			
	Exercice clos le 31 déc. 2005	Exercice clos le 31 déc. 2004	Exercice clos le 31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Résultat net de l'exercice	103.8	28.0	(159.1)
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraînés de flux de trésorerie :			
- Amortissement des immobilisations corporelles	144.0	141.8	155.8
- Amortissement des immobilisations incorporelles	111.0	133.6	146.5
- Amortissement des frais de développement	0.4	0.0	0.0
- Amortissement des charges financières	3.2	0.6	0.0
- Perte sur extinction de dette	0.0	50.7	0.0
- Variation des impôts différés non courants	12.9	(24.4)	(63.4)
- Variation des autres actifs et passifs non courants	16.4	2.5	4.6
- Quote-part du résultat des entreprises associées	(1.3)	(2.6)	(2.4)
- Perte (gain) de change	18.1	(1.8)	2.8
- Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	25.3	47.2	218.0
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	7.1	(5.6)	(1.2)
(Plus-values) moins-values sur cessions de placements	0.1	0.3	(0.6)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels :			
- Stocks et en-cours	(6.6)	(40.8)	(1.9)
- Créances clients et comptes rattachés	(5.2)	9.8	61.1
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33.9	60.9	(7.5)
- Autres actifs et passifs opérationnels	(12.6)	29.2	(81.7)
Flux de trésorerie issus des opérations courantes	450.5	429.4	271.0
Trésorerie nette provenant de cessions d'actifs	10.9	45.4	16.8
Investissements	(112.0)	(95.7)	(112.6)
Frais de développement capitalisés	(21.5)	(17.1)	0.0
Trésorerie provenant de cessions de valeurs mobilières de placement	0.3	138.4	312.3
Acquisition de valeurs mobilières de placement	40.2	(18.5)	(29.0)
Investissements en participations consolidées	(399.8)	0.0	(72.8)
Investissements en participations non consolidées	0.0	(0.1)	(0.2)
Flux de trésorerie générés par les investissements	(481.9)	52.4	114.5
- Augmentation de capital	0.0	0.0	0.0
- Dividendes payés par des filiales de Legrand Holding	(1.2)	(0.8)	(1.1)
Autres financements :	0.0		
- Amortissement des TSDI	(40.5)	(39.9)	(41.0)
- Nouveaux emprunts & utilisation de lignes de crédit	179.2	929.7	579.1
- Remboursement d'emprunts	0.0	(1,324.1)	(820.3)
- Frais d'émission de la dette	0.0	(6.3)	(7.5)
- Emission (remboursement) des billets de trésorerie	0.0	0.0	(508.0)
- Augmentation (diminution) des concours bancaires courants	(49.7)	(40.2)	(87.2)
Flux de trésorerie issus des opérations financières	87.8	(481.6)	(886.0)
Effet net des conversions sur la trésorerie	8.5	0.2	9.4
Variation nette de la trésorerie	64.9	0.4	(491.1)
Trésorerie en début d'exercice	68.3	67.9	559.0
Trésorerie à la clôture de l'exercice	133.2	68.3	67.9
Détail de certains éléments issus des opérations courantes			
- intérêts payés au cours de l'exercice	150.7	182.9	202.2
- impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	57.8	45.5	79.5

Les Notes annexes des pages 7 à 46 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de l'évolution des capitaux propres aux normes IFRS

	Capitaux propres revenant à Legrand Holding SA				Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	TOTAL		
en millions d'euros						
Au 1 janvier 2003	759.4	(129.2)	(4.4)	625.8	51.8	677.6
Résultat net de la période		(160.0)		(160.0)	0.9	(159.1)
Rachat des minoritaires				0.0	(46.5)	(46.5)
Dividendes versés				0.0	(1.1)	(1.1)
Augmentation de capital				0.0		0.0
Variation réserves de conversion		0.4	(96.3)	(95.9)	1.1	(94.8)
Au 31 décembre 2003	759.4	(288.8)	(100.7)	369.9	6.2	376.1
Résultat net de la période		26.8		26.8	1.2	28.0
Dividendes versés				0.0	(0.8)	(0.8)
Augmentation de capital				0.0		0.0
Options de souscription d'actions		2.5		2.5		2.5
Variation réserves de conversion			(44.0)	(44.0)	0.9	(43.1)
Au 31 décembre 2004	759.4	(259.5)	(144.7)	355.2	7.5	362.7
Résultat net de la période		101.4		101.4	2.4	103.8
Dividendes versés				0.0	(1.2)	(1.2)
Augmentation de capital				0.0		0.0
Options de souscription d'actions		1.0		1.0		1.0
Variation réserves de conversion			80.4	80.4	0.4	80.8
Au 31 décembre 2005	759.4	(157.1)	(64.3)	538.0	9.1	547.1

Les Notes annexes des pages 7 à 46 font partie intégrante de ces états financiers.

SOMMAIRE DETAILLE

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Pages
1- Principes comptables	10
2- Immobilisations incorporelles	19
3- Immobilisations corporelles	22
4- Participation dans les entreprises associées et autres titres immobilisés	25
5- Dépôts bloqués	26
6- Stocks et en-cours	26
7- Créances clients et comptes rattachés	26
8- Autres créances	27
9- Valeurs mobilières de placement	27
10- Capital social et résultat par action	27
11- Plans d'options sur actions et participation des salariés aux bénéfices	27
12- Réserves et réserves de conversion	29
13- Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	30
14- Emprunts entre parties liées	30
15- Emprunts non courants	31
16- Provisions et autres passifs non courants	34
17- Emprunts courants	36
18- Provisions et autres dettes courantes	36
19- Analyse de certains frais	38
20- Coûts financiers	38
21- Impôts sur les résultats	39
22- Engagements	41
23- Instruments financiers dérivés	42
24- Informations relatives aux parties liées	44
25- Informations relatives à l'entité consolidante	45
26- Informations par segments géographiques	45
27- Evénements postérieurs à la date de clôture	46

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Informations générales

Legrand Holding SA (la Société) et ses filiales (collectivement « Legrand Holding » ou « le Groupe ») est l'un des principaux spécialistes mondiaux de la fabrication de produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'information utilisés dans des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 60 pays et vend ses produits sur plus de 160 marchés nationaux. Ses principaux marchés sont la France, l'Italie et les États-Unis, qui ont généré environ 66 % de son chiffre d'affaires net sur les trois derniers exercices.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges (France).

Les états financiers consolidés de Legrand Holding SA ont été arrêtés le 8 février 2006 par le Conseil d'Administration.

Liste des sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand Holding SA et des 114 filiales qu'elle contrôle. La filiale d'exploitation consolidée la plus importante, Legrand SA, est détenue à 100 % (Legrand SA détient la totalité du capital de l'ensemble de ses filiales d'exploitation). Le Groupe consolide l'ensemble de ses filiales selon la méthode de l'intégration globale, à l'exception d'une société mise en équivalence en 2005 (Alborz Electrical Industries en Iran).

La liste suivante indique les principales filiales de Legrand Holding SA détenues à plus de 99% et intégrées globalement:

Filiales françaises

Legrand SAS
Legrand SA
Groupe Arnould
Arnould-FAE
Baco
Inovac
Legrand SNC
Planet-Wattohm
Ura
Groupe ICM

Filiales étrangères

Anam Legrand	Corée du Sud
Bticino	Italie
Bticino de Mexico	Mexique
Bticino Quintela	Espagne
Bufer Elektrik	Turquie
Electro Andina	Chili
Legrand Polska	Pologne
Legrand	Allemagne
Legrand	Italie
Legrand	Grèce
Legrand Electric	Royaume-Uni
Legrand Electrica	Portugal
Legrand Electrique	Belgique
Legrand Espanola	Espagne
Legrand India	Inde
Legrand	Russie
Legrand	Australie
Luminex	Colombie
Rocom	Hong Kong
Ortronics	Etats-Unis
Pass & Seymour	États-Unis

Pial Eletro_Eletronicos Participacoes	Brésil
The Watt Stopper	États-Unis
The Wiremold Company	États-Unis
Van Geel Legrand	Pays-Bas
Zucchini	Italie
TCL International Electrical	Chine
TCL Building Technology	Chine

Les seules filiales exclues du périmètre de consolidation sont des filiales de création ou d'acquisition récente qui représentent, en cumul au titre de 2005, un total d'actifs immobilisés inférieur à €5 million et un chiffre d'affaires inférieur à €3 million.

Les filiales acquises en 2005 sont incluses dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2005 à compter de la date de leur acquisition : Van Geel et OnQ depuis le 1^{er} janvier 2005, Zucchini depuis le 1^{er} juillet 2005, le groupe ICM, TCL International Electrical et TCL Building Technology depuis le 31 décembre 2005.

1) Principes comptables

Legrand Holding est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les états financiers consolidés de Legrand Holding ont été établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et aux interprétations de l'IFRIC applicables au 31 décembre 2005. Le Groupe n'appliquant pas les dispositions proposées par l'Union Européenne dans le cadre du carve out de l'IAS 39, ces états financiers sont également préparés en conformité avec les IFRS telles qu'é émises par l'IASB.

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont les premiers états financiers annuels publiés et établis aux normes IFRS. Deux exercices comparatifs sont présentés.

La date de passage de Legrand Holding aux normes IFRS est le 1^{er} janvier 2003, date à laquelle le Groupe a préparé son bilan d'ouverture aux normes IFRS. La date d'adoption des normes IFRS par le Groupe est le 1^{er} janvier 2003.

Le Groupe applique les normes IAS 32 et IAS 39 depuis le 1^{er} janvier 2003. Les principes appliqués sont exposés ci-dessous.

Les états financiers consolidés de Legrand Holding ont été établis selon les normes comptables françaises jusqu'au 31 décembre 2004. Les normes françaises diffèrent sur des points significatifs des normes IFRS. La préparation des états financiers consolidés 2005 aux normes IFRS a nécessité la modification de certaines méthodes d'évaluation et de consolidation prévues par les normes françaises. Les chiffres comparatifs des exercices 2004 et 2003 ont été retraités en fonction de ces ajustements.

Le rapprochement entre la situation nette, le résultat net et le bilan présentés aux normes françaises et aux normes IFRS, ainsi que l'incidence de l'adoption des normes IFRS sur la situation nette, le résultat net et les flux de trésorerie du Groupe établis selon les normes françaises sont exposés à la Note 28.

La présentation des états financiers aux normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en Note 1u.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Certaines reclassifications ont été effectuées sur les montants présentés au titre des périodes précédentes pour se conformer à la présentation retenue pour l'exercice.

a) Base de présentation et d'acquisition de Legrand SA

Avant le 10 décembre 2002, Legrand Holding SA n'avait pas d'activité significative. Le Groupe a acquis 98 % des actions en circulation de Legrand SA le 10 décembre 2002 et le capital résiduel, soit 2 %, le 2 octobre 2003.

Le prix d'achat total des actions de Legrand SA, ainsi que les commissions et frais afférents (3,748 millions d'euros), a été financé par un consortium d'investisseurs (1,765 millions d'euros), un emprunt obligataire à haut rendement (601 millions d'euros) et une facilité de crédit senior tirée pour un montant de 1,833 millions d'euros. La facilité de crédit senior a été remboursée par anticipation en décembre 2004 et une nouvelle facilité de crédit établie.

Le prix d'acquisition a été affecté en particulier au goodwill et aux marques et brevets. La valeur des stocks a, également, été augmentée de €175.2 million lors de l'acquisition de Legrand SA le 10 décembre 2002, venant de ce fait accroître le coût des ventes de €49.4 million en 2002 et €125.8 million en 2003 et réduire d'autant le résultat opérationnel.

b) Principes de Consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les sociétés mises en équivalence sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative mais sans en avoir le contrôle, une situation qui se produit généralement lorsque la participation représente entre 20 et 50 % des droits de vote.

Ces participations sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatées au coût d'acquisition.

Les états financiers de toutes les filiales directement ou indirectement contrôlées par le Groupe sont consolidés. Toutes les opérations intragroupe sont éliminées.

c) Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Pour tous les pays :

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, la « monnaie de présentation ».

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change à la clôture de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont constatés au compte de résultat sous la rubrique « gains (pertes) de change ».

Pour tous les pays autres que ceux à forte inflation :

- Les actifs et passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes ;
- Les comptes de résultats sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable ;
- Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à la cession complète ou quasi-complète de ces sociétés.

Pour les pays hyper inflationnistes :

- Les stocks et les actifs non monétaires sont comptabilisés à leur taux de change historique ;
- Les autres actifs et passifs sont convertis aux taux en vigueur à la clôture des comptes ;
- Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales situées dans ces pays sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Gains (pertes) de change ».

Les goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et passifs de l'entité acquise.

d) Trésorerie

Les disponibilités se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Les valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme des disponibilités.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts courants.

e) Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont constatés à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés est comptabilisée au vu d'un élément objectif indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux conditions d'origine des créances clients et comptes rattachés.

f) Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les coûts liés aux principaux projets de développement (relatifs à la conception et au test de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable, compte tenu de la faisabilité technique, commerciale et technologique du projet, que celui-ci aura une issue positive, et que lesdits coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts de développement sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans.

Les autres frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les brevets font l'objet d'un amortissement accéléré, représentatif du rythme de constatation des bénéfices économiques de ces actifs.

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties :

- sur 20 ans, linéairement, lorsque la direction suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme mais qu'elle n'a pas l'intention de les remplacer à court terme et qu'elle estime que ces marques vont contribuer à la trésorerie du Groupe pendant au moins 20 ans ;
- sur 10 ans, selon le mode dégressif, lorsque la direction envisage de les remplacer progressivement par d'autres grandes marques au sein du Groupe.

Les marques qui ont une durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel, ou plus fréquemment dès lors qu'un événement ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable a subi une perte de valeur.

Les marques sont classées dans les actifs à durée de vie utile indéterminée lorsqu'elles sont en circulation depuis plus de 10 ans et que, de l'avis de la direction, elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment.

Les actifs amortis font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable serait supérieure à la valeur recouvrable. Une perte pour dépréciation est constatée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

g) Goodwill

Les goodwills ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Avant le 1^{er} janvier 2003, ils étaient amortis linéairement sur des durées déterminées, acquisition par acquisition, et n'excédant pas 20 ans.

Ils font désormais l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque année. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 3 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital. Les hypothèses retenues en terme d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont considérées comme raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des unités génératrices de trésorerie. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les dépréciations pertes de valeur relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

Un test de dépréciation a été effectué à la date de la transition aux IFRS ainsi qu'au cours des exercices 2003, 2004 et 2005. Ces tests de dépréciation n'ont pas conduit à comptabiliser une dépréciation en 2003, 2004 et 2005.

h) Immobilisations corporelles

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage sont comptabilisés au coût d'acquisition moins l'amortissement. Dans le cadre de l'Acquisition (note 1a), la valeur des usines et des terrains a été réévaluée de 39 millions d'euros, dont un montant de 15.5 millions d'euros correspond aux terrains. Le montant de la réévaluation des usines et des terrains (39 millions d'euros, diminué de la valeur attribuable aux terrains ne pouvant donner lieu à amortissement) est amorti selon le mode linéaire sur une durée de 25 ans.

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de crédit-bail, transférant au groupe la majorité des risques et revenus liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont généralement amortis sur la période la plus courte entre la location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe (voir plus loin). La réévaluation légale française et les réévaluations étrangères n'ont pas été prises en compte dans les états financiers consolidés.

Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile respective; les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions légères.....	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériels industriels.....	8 à 10 ans
Outillages	5 ans
Matériel et mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les actifs détenus en vue d'une cession sont comptabilisés sur la base du montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur moins les coûts de vente.

i) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur réalisable nette, le coût d'acquisition étant principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). Le coût des produits finis et des encours comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale). Il exclut les coûts de financement. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

j) Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de l'écart temporaire entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable pour les besoins de l'information financière. Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, d'après les taux d'imposition appliqués ou principalement appliqués à la date d'arrêté du bilan.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles pourront être imputées.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale et si cette autorité fiscale le permet.

k) Constatation des produits

Les produits de cession de biens sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes ont été remplies : (i) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur, (ii) il n'y a plus participation à la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés, (iii) le montant des produits peut être mesuré de manière fiable, (iv) le bénéfice d'avantages économiques liés à la transaction est probable, (v) les coûts encourus ou devant être encourus au titre de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Pour le Groupe, ce principe se traduit par la constatation des produits lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client soit, généralement, à l'expédition.

Par ailleurs, le Groupe propose certaines promotions à ses clients, consistant principalement en ristournes sur volumes et en remises pour paiement rapide. Les ristournes sur volumes portent généralement sur des contrats couvrant des périodes de trois, six et douze mois, mais rarement supérieures à un an. Étant donné que les informations historiques permettent de raisonnablement estimer les volumes d'achats futurs des clients, le Groupe impute chaque mois les ristournes estimées aux

transactions sous-jacentes conduisant à l'application de ces ristournes. Ces dernières sont généralement déduites des créances dues par les clients. Les remises pour paiement rapide viennent en diminution du chiffre d'affaires.

l) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts à court terme, des créances clients, des dettes fournisseurs, des charges à payer et des emprunts courants est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance courte de ces instruments. En ce qui concerne les placements à court terme, qui se composent de valeurs mobilières de placement, la juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres. La juste valeur des emprunts non courants est basée sur les taux d'intérêt actuellement pratiqués pour les émissions de dette assorties de conditions et d'échéances comparables. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt est le montant estimatif que la contrepartie recevrait ou paierait pour résilier le contrat ; elle est égale à la valeur actuelle des futurs cash-flows estimatifs.

m) Instruments dérivés financiers et sur matières premières

La politique du Groupe est de s'abstenir de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers ; les opérations conclues sur ce type d'instruments sont donc exclusivement dédiées à la gestion et à la couverture des risques de change ou de taux, et de fluctuation des cours des matières premières. Le Groupe conclut de ce fait périodiquement des contrats de type swaps, caps, options et contrats à terme, en fonction de la nature des risques à couvrir.

Les swaps de taux d'intérêt, qui ajustent les taux d'intérêt sur certains emprunts, consistent en l'échange de flux d'intérêts à taux fixes ou variables sur la durée de vie du contrat sans échange du notionnel.

Le Groupe conclut périodiquement des contrats de couverture pour couvrir ses engagements et ses opérations en devises étrangères.

Le Groupe n'a pas conclu, au cours des 3 derniers exercices, de contrats sur matières premières.

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat, celle-ci étant ensuite réévaluée régulièrement. Le mode de comptabilisation des pertes ou gains qui en résultent diffère selon que le dérivé est ou n'est pas désigné comme un instrument de couverture et dépend, s'il s'agit d'une couverture, de la nature de l'élément couvert.

Bien qu'étant en position de couverture des risques, le groupe a choisi de comptabiliser tous les instruments dérivés mis en place à leur juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat.

La juste valeur des divers instruments dérivés utilisés aux fins de couverture est indiquée à la Note 23.

n) Responsabilités environnementales et responsabilité produits

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise les pertes et les passifs relatifs aux responsabilités environnementales et à la responsabilité produits. Par conséquent, le Groupe constate une perte dès lors qu'il dispose d'informations indiquant qu'une perte est probable et raisonnablement estimable. Lorsqu'une perte n'est ni probable ni raisonnablement estimable tout en restant possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans les Notes annexes à ses états financiers consolidés.

En ce qui concerne les passifs environnementaux, le Groupe estime les pertes au cas par cas et réalise la meilleure estimation possible à partir des informations dont il dispose.

En ce qui concerne la responsabilité produits, le Groupe estime les pertes sur la base des faits et circonstances actuels, de l'expérience acquise dans des affaires similaires, du nombre de plaintes et du coût anticipé de la gestion, des frais d'avocat et, dans certains cas, des montants à verser au titre du règlement de ces affaires.

o) Plans d'options sur actions

Le Groupe gère des régimes de rémunération fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres.

Le coût des options sur actions, qui correspond à leur juste valeur à la date d'octroi, est comptabilisé sur la durée de la période d'acquisition. À la date d'arrêté du bilan, le Groupe revoit ses estimations du nombre d'options acquises et comptabilise, s'il y a lieu, l'impact de la révision de l'estimation originale au compte de résultat et un ajustement correspondant des capitaux propres est effectué sur la période d'acquisition restant à courir.

p) Transferts et utilisation des actifs financiers

La norme IAS 39 énonce les règles de différenciation des transferts d'actifs financiers correspondant à des ventes de ceux qui correspondent à des emprunts assortis d'une garantie financière. Conformément à cette norme, à l'issue d'un transfert d'actifs financiers, une entité comptabilise les actifs financiers qu'elle contrôle, ainsi que les passifs engagés. Elle décomptabilise les actifs financiers lorsqu'elle n'attend plus de flux de trésorerie futurs de ceux-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

q) Avantages du personnel

(a) Obligations au titre des prestations de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à prestations définies et des régimes à cotisations définies. Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération.

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan, diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les gains et pertes actuariels découlant des ajustements aux situations réelles ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés chaque année en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Les paiements au titre de plans à contributions définies sont comptabilisés en charges quand ils sont exigibles.

(b) Autres obligations au titre de prestations postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal.

(c) Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte un licenciement volontaire en contrepartie de ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces prestations lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin à l'emploi de ses salariés en exercice selon un plan officiel détaillé sans possibilité de retrait ou à verser des prestations de cessation d'emploi dans le cadre d'une offre destinée à encourager les départs volontaires. Les prestations à payer plus de 12 mois après la date du bilan sont actualisées.

r) Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée selon deux critères : le secteur d'activité et le secteur géographique .

Secteur d'activité :

Le premier secteur du groupe est basé sur son organisation mondiale en un secteur d'activité unique, lequel est analysé au travers des comptes consolidés présentés.

Secteur géographique :

Le second secteur du groupe est le secteur géographique, lequel correspond aux régions de production et non pas de vente des produits. Ces régions sont : la France, l'Italie, le reste de l'Europe, le Etats-Unis d'Amérique et le Canada, et le reste du Monde.

Le système de reporting du Groupe est bâti sur ces secteurs géographiques.

s) Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action pour une période est calculé en divisant le résultat net de la période revenant à Legrand holding, par le nombre d'actions plus le nombre d'options attribuées à la fin de cette période.

t) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la constatation d'un actif immobilisé sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les autres coûts d'emprunt sont immédiatement comptabilisés en charges.

u) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés exige que la direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

(a) Dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, conformément aux principes comptables énoncés à la Note 1.f et 1.g. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie utile est définie sont amorties sur leur durée de vie utile et font également l'objet de tests de dépréciation périodiques lorsque apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

L'appréciation de l'existence d'indicateurs de dépréciation repose sur des facteurs juridiques, sur les conditions de marché et sur la performance opérationnelle des activités acquises. Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence d'indicateurs de dépréciation et à la perte de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

La comptabilisation des goodwill et autres actifs incorporels fait appel au jugement de la direction sur plusieurs points décisifs, notamment pour :

- déterminer les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie et ne doivent donc pas être amortis ;
- repérer les événements ou changements de situation pouvant indiquer qu'il y a eu dépréciation ;
- affecter les goodwill aux unités génératrices de trésorerie ;
- calculer la juste valeur des unités génératrices de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation annuels des goodwill ;
- estimer les futurs flux de trésorerie actualisés pour les tests périodiques de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéterminée ; et
- déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles à durée indéterminée aux fins des tests de dépréciation annuels.

La valeur recouvrable de l'actif concerné correspond à sa valeur sur un marché actif ou, à défaut, à la valeur actuelle des flux de trésorerie provenant des opérations courantes diminuée des investissements. Le calcul de la valeur recouvrable repose sur un nombre d'hypothèses et d'estimations. Une autre estimation faisant appel à des hypothèses différentes, tout en restant raisonnables, pourrait aboutir à de tout autres résultats.

Le Groupe a appliqué les tests de dépréciation spécifiés à la norme IAS 36 à tous les actifs incorporels non amortis, et a retenu pour se faire les hypothèses et paramètres suivants :

- coût moyen pondéré du capital généralement compris entre 8% à 12 % en 2005 (8.5% à 12.0% en 2004)
- taux de croissance annuel au-delà de la période de prévision situé entre 2.0 % et 5.0 % en 2005 (entre 2.50% et 3.00% en 2004).

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice clos au 31 décembre 2005.

(b) Comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporaires découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est certaine.

Le Groupe n'a pas reconnu l'ensemble des actifs existants car il n'est pas certain de pouvoir utiliser une partie de l'actif d'impôt différé avant son expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur ses estimations du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel l'actif d'impôt différé sera recouvrable. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations ou si le Groupe révisé ultérieurement ces estimations, il pourra être amené à ajuster la valeur de l'actif reconnue à la clôture.

v) Adoption des normes IFRS

Application de la norme IFRS 1

Dans la préparation de ses états financiers consolidés conformes à la norme IFRS 1, le Groupe n'a pas appliqué les exemptions à l'application rétrospective totale des normes IFRS, ou ces exemptions ne lui sont pas applicables :

- Regroupement d'entreprises
Legrand Holding n'a pas choisi d'appliquer l'exemption au titre des regroupements d'entreprises prévue à la norme IFRS 1.
- Juste valeur au coût présumé
Legrand Holding n'a pas choisi de mesurer certaines immobilisations corporelles à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2003, celles-ci ayant été réévaluées dans le cadre de l'Acquisition le 10 décembre 2002.
- Avantages du personnel
Legrand Holding a comptabilisé tous les gains et pertes actuariels cumulés dans les comptes consolidés présentés aux normes françaises. Cette exemption est sans objet.
- Montant cumulé des écarts de conversion
Legrand Holding n'a pas choisi de fixer à zéro le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} janvier 2003.
- Instruments financiers composés
Le Groupe n'a émis aucun instrument financier composé. Cette exemption est sans objet.
- Retraitement des chiffres comparatifs pour les normes IAS 32 et IAS 39.
Le Groupe a choisi de ne pas appliquer cette exemption. Il applique les normes IAS 32 et IAS 39 pour les instruments dérivés, les actifs et passifs financiers et les relations de couverture. Les ajustements requis au titre des différences entre les normes françaises et les normes IAS 32 et IAS 39 sont déterminés et comptabilisés au 1^{er} janvier 2003.
- Paiements fondés sur des actions
Le Groupe comptabilisait déjà ses charges au titre des plans d'options sur actions conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation de la norme IFRS 2. Par conséquent cette exemption est sans objet.
- Les autres exceptions sans objet et pour lesquelles aucun ajustement n'est nécessaire sont les suivantes :
 1. décomptabilisation des actifs et passifs financiers ;
 2. opérations de comptabilité de couverture (dont les variations de valeur seraient comptabilisées par capitaux propres).

w) Nouvelles prises de position relatives aux normes IFRS

A la date d'approbation des comptes consolidés les normes et interprétations suivantes non encore applicables ont été publiées par l'IASB.

IFRIC 6 – Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques

En septembre 2005, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 6 – Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques. Cette interprétation donne des instructions relatives à la comptabilisation, dans les états financiers des producteurs, des passifs résultant de la gestion des déchets au titre de la Directive de l'Union européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques en ce qui concerne les ventes de nouveaux équipements aux ménages. Le groupe n'a pas choisi d'anticiper cette interprétation et IFRIC 6 sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2006.

IFRS 7 – Informations à fournir sur les instruments financiers

En août 2005, l'IASB a publié la norme IFRS 7 – Informations à fournir sur les instruments financiers. Cette norme impose de donner une information relative à l'impact des instruments financiers sur la situation financière et les performances d'une entreprise et une information qualitative et quantitative sur les risques auxquels elle est exposée du fait de ces instruments financiers. Les indications à fournir comprennent notamment des informations minimales sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La norme IFRS 7 annule et remplace la norme IAS 30 et les obligations d'information de la norme IAS 32. Elle entre en vigueur pour les exercices comptables à compter du 1^{er} janvier 2007. Le Groupe a commencé à examiner cette norme IFRS 7 afin de déterminer les modifications qu'elle pourra entraîner dans les informations communiquées.

2) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Goodwills	1,780.0	1,335.1	1,378.6
Marques à durée indéfinie	1,502.6	1,477.4	1,485.9
Marques à durée définie	48.8	48.9	57.4
Brevets	244.6	337.7	449.9
Autres actifs incorporels	65.3	39.3	26.5
	3,641.3	3,238.4	3,398.3

a) Goodwills (Note 1 (g))

Les goodwills font partie intégrante des actifs des sociétés acquises.

Ils s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Total	1,780.0	1,335.1	1,378.6
dont :			
- France	613.2	475.7	475.7
- Italie	378.9	350.4	350.4
- Autres pays d'Europe	137.6	111.7	111.7
- Etats-Unis d'Amérique	308.8	243.1	258.6
- Reste du monde	341.5	154.2	182.2
	1,780.0	1,335.1	1,378.6

L'affectation géographique des goodwills s'appuie sur la valeur de la société acquise déterminée à la date de la transaction.

Les variations des goodwills s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Au début de la période	1,335.1	1,378.6	1,389.1
- Acquisitions	392.0	0.0	0.0
- Effet de conversion	52.9	(43.5)	(10.5)
A la fin de la période	1,780.0	1,335.1	1,378.6

Le prix des acquisitions de décembre 2005 est alloué sur une base provisoire.

Aux fins des tests de dépréciation, un goodwill a été attribué aux divers pays, regroupant les filiales correspondant au niveau le plus bas d'unités génératrices de trésorerie.

Ces pays, auxquels un goodwill a été attribué, font l'objet de tests de dépréciation chaque année ainsi que dans le cas où des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur, par comparaison entre la valeur comptable des groupes d'actifs correspondants, y compris le goodwill, et le montant recouvrable des filiales du pays.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des filiales concernées.

Le test de dépréciation spécifié pour le goodwill a été appliqué sur la base des hypothèses et paramètres suivants :

- coût moyen pondéré du capital généralement de 8 % à 12 % en 2005 (8.5% à 12.0% en 2004)
- taux de croissance annuel au-delà de la période de prévision situé entre 2% et 5% en 2005 (entre 2.50% et 3.00% en 2004).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, le montant recouvrable pour chaque pays excède la valeur comptable des filiales du pays, de sorte que le goodwill attribué n'est pas déprécié.

b) Marques, brevets et autres actifs incorporels

Les marques s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Au début de la période	1,536.6	1,549.1	1,596.2
- Acquisitions	12.1	0.0	0.0
- Cessions	0.0	0.0	0.0
- Effet de conversion	18.4	(12.5)	(47.1)
	1,567.1	1,536.6	1,549.1
Amortissements cumulés	(15.7)	(10.3)	(5.8)
	1,551.4	1,526.3	1,543.3

Les brevets s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Au début de la période	574.4	578.3	593.0
- Acquisitions	0.0	0.0	0.0
- Cessions	0.0	0.0	0.0
- Changements de périmètre	0.0	0.0	0.0
- Effet de conversion	7.8	(3.9)	(14.7)
	582.2	574.4	578.3
Amortissements cumulés	(337.6)	(236.7)	(128.4)
	244.6	337.7	449.9

Pour l'exercice 2005, les dotations aux amortissements relatives aux actifs incorporels, s'élèvent à 111.4 millions d'euros (133.6 millions d'euros en 2004) incluant les amortissements des marques et brevets, qui s'analysent comme suit :

	Brevets	Marques	Total
	en millions d'euros		
France	51.8	1.9	53.7
Italie	25.9	0.0	25.9
Autres pays d'Europe	7.0	0.4	7.4
Etats-Unis d'Amérique	9.6	1.7	11.3
Reste du monde	3.0	0.8	3.8
	97.3	4.8	102.1

Les dotations prévisionnelles aux amortissements des brevets et des marques sur les cinq prochains exercices sont les suivantes :

	Brevets	Marques	Total
	en millions d'euros		
2006	81.5	4.5	86.0
2007	58.2	4.2	62.4
2008	46.6	4.0	50.6
2009	29.1	3.7	32.8
2010	17.5	3.2	20.7

L'amortissement des brevets est inclus dans les frais de recherche et de développement.

Les autres actifs incorporels s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Recherche et développement	38.2	17.1	0.0
Logiciels	11.6	11.5	13.5
Autres	15.5	10.7	13.0
	65.3	39.3	26.5

3) Immobilisations corporelles (Note 1 (h))

a) Répartition des actifs corporels nets par zone géographique

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysaient comme suit au 31 décembre 2005 :

	31 déc. 2005					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Terrains	24.0	5.5	20.0	3.0	19.4	71.9
Constructions	134.9	89.5	64.0	24.6	25.1	338.1
Matériels et outillages	137.1	84.0	37.7	30.6	36.1	325.5
Immobilisations en cours	34.7	6.3	16.6	29.0	11.5	98.1
	330.7	185.3	138.3	87.2	92.1	833.6

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysaient comme suit au 31 décembre 2004 :

	31 déc. 2004					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	États-Unis / Canada	Reste du monde	Total
Terrains	23.6	5.4	20.5	3.3	16.9	69.7
Constructions	144.7	68.8	60.0	24.7	19.1	317.3
Matériel et outillage	157.7	85.1	43.9	36.1	26.3	349.1
Immobilisations en cours	27.9	3.5	17.6	21.9	9.0	79.9
	353.9	162.8	142.0	86.0	71.3	816.0

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysent comme suit au 31 décembre 2003 :

	31 déc. 2003					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Terrains	24.4	5.4	21.5	3.6	16.6	71.5
Constructions	156.4	66.2	72.0	28.5	22.3	345.4
Matériels et outillages	186.4	90.9	51.2	48.8	25.4	402.7
Immobilisations en cours	34.5	6.5	19.2	23.4	11.7	95.3
	401.7	169.0	163.9	104.3	76.0	914.9

b) Analyse des variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2005 s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005						
	Autres pays					Reste du monde	Total
	France	Italie	d'Europe	USA / Canada			
	en millions d'euros						
Acquisitions	38.2	21.5	15.1	15.4	13.0	103.2	
Cessions	(2.3)	(0.9)	(6.5)	(7.0)	(1.0)	(17.7)	
Dotations aux amortissements	(58.1)	(31.2)	(22.1)	(19.6)	(13.0)	(144.0)	
Transferts et changement du périmètre de consolidation	(1.0)	33.1	8.6	0.4	7.3	48.4	
Effet de conversion	0.0	0.0	1.2	12.0	14.5	27.7	
	(23.2)	22.5	(3.7)	1.2	20.8	17.6	

	31 déc. 2005						
	Acquisitions	Transfert d'immobilisations en cours	Cessions	Dotation aux amortissements	Transferts et changements du périmètre de consolidation	Effet de conversion	Total
	Terrains	0.0	0.1	(1.9)	(0.5)	1.3	3.2
Constructions	4.1	4.4	(6.1)	(23.0)	33.1	8.3	20.8
Matériels et outillages	43.2	24.9	(7.3)	(101.8)	6.9	10.5	(23.6)
Immobilisations en cours	55.9	(29.4)	(2.4)	(18.7)	7.1	5.7	18.2
	103.2	0.0	(17.7)	(144.0)	48.4	27.7	17.6

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2004 s'analysent comme suit :

	31 déc. 2004						
	Autres pays					Reste du monde	Total
	France	Italie	d'Europe	USA / Canada			
	en millions d'euros						
Acquisitions	31.0	20.0	14.7	10.8	10.5	87.0	
Cessions	(18.4)	(0.2)	(20.8)	(1.3)	(4.4)	(45.1)	
Dotations aux amortissements	(62.3)	(25.9)	(21.2)	(22.0)	(10.4)	(141.8)	
Transferts et changement du périmètre de consolidation	1.9	(0.1)	2.3	0.0	(0.2)	3.9	
Effet de conversion	0.0	0.0	3.1	(5.8)	(0.2)	(2.9)	
	(47.8)	(6.2)	(21.9)	(18.3)	(4.7)	(98.9)	

	31 déc. 2004						
	Acquisitions	Transfert d'immobilisations en cours	Cessions	Dotation aux amortissements	Transferts et changements du périmètre de consolidation	Effet de conversion	Total
	Terrains	0.0	0.0	(2.3)	0.0	0.0	0.5
Constructions	4.6	11.6	(22.0)	(21.8)	0.1	(0.6)	(28.1)
Matériels et outillages	43.7	22.9	(15.4)	(101.4)	(1.6)	(1.8)	(53.6)
Immobilisations en cours	38.7	(34.5)	(5.4)	(18.6)	5.4	(1.0)	(15.4)
	87.0	0.0	(45.1)	(141.8)	3.9	(2.9)	(98.9)

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2003 s'analysent comme suit :

	31 déc. 2003						
	Autres pays					Reste du monde	Total
	France	Italie	d'Europe	USA / Canada			
	en millions d'euros						
Acquisitions	42.8	20.0	16.0	10.8	15.2	104.8	
Cessions	(2.7)	(4.1)	(3.8)	(2.8)	(1.1)	(14.5)	
Dotations aux amortissements	(64.4)	(27.5)	(24.4)	(25.6)	(13.9)	(155.8)	
Transferts et changement du périmètre de consolidation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Effet de conversion	0.0	0.0	(5.9)	(22.2)	(16.5)	(44.6)	
	(24.3)	(11.6)	(18.1)	(39.8)	(16.3)	(110.1)	

	31 déc. 2003						
	Acquisitions	Transfert d'immobilisations en cours	Cessions	Dotation aux amortissements	Transferts et changements du périmètre de consolidation	Effet de conversion	Total
	Terrains	0.0	0.0	(0.4)	0.0	0.0	(4.3)
Constructions	6.3	9.0	(1.3)	(22.2)	0.0	(13.9)	(22.1)
Matériels et outillages	48.4	40.2	(7.0)	(118.6)	0.0	(16.4)	(53.4)
Immobilisations en cours	50.1	(49.2)	(5.8)	(15.0)	0.0	(10.0)	(29.9)
	104.8	0.0	(14.5)	(155.8)	0.0	(44.6)	(110.1)

c) Les immobilisations corporelles correspondant à des biens loués capitalisés s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Terrains	3.9	3.9	3.9
Constructions	32.6	36.7	55.2
Matériels et outillages	38.1	35.4	7.6
	74.6	76.0	66.7
Amortissements cumulés	(41.2)	(37.2)	(14.2)
	33.4	38.8	52.5

d) Les obligations découlant de ces contrats de location sont enregistrées au bilan :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Emprunts non courants	16.1	18.5	22.0
Emprunts courants	8.9	7.3	5.8
	25.0	25.8	27.8

e) **L'échéancier des loyers minimaux relatifs aux biens loués capitalisés se présente comme suit :**

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Moins d'un an	7.8	7.3	7.3
Un à deux ans	8.2	8.1	6.8
Deux à trois ans	4.3	7.1	6.1
Trois à quatre ans	1.5	3.2	5.2
Quatre à cinq ans	1.4	0.9	2.2
Au-delà de cinq ans	3.4	1.8	2.3
	26.6	28.4	29.9
Dont intérêts	(1.6)	(2.6)	(2.1)
Valeurs actualisée des loyers futurs minimaux	25.0	25.8	27.8

4) **Participation dans les entreprises associées et autres titres immobilisés**

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Participations dans les entreprises associées	9.5	12.5	11.7

Le montant des titres de participation relatifs aux sociétés non intégrées globalement s'analyse comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Autres titres immobilisés	4.1	5.9	10.1

5) Dépôt bloqué

Le « Contrat de crédit senior » mis en place en 2002 (Note 15) exigeait le maintien d'un dépôt bancaire de 150 millions d'euros qui serait débloqué selon le tableau d'amortissement présenté ci-dessous. Le dépôt était rémunéré aux conditions du marché et n'était disponible que pour les paiements liés aux TSDI et aux swaps adossés.

La signature du « prêt syndiqué » (facility agreement) fin 2004 s'est accompagnée du déblocage du dépôt bancaire.

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc.2003
	en millions d'euros		
2004	0.0	0.0	37.0
2005	0.0	27.0	43.0
2006	0.0	0.0	31.5
2007	0.0	0.0	16.0
	0.0	27.0	127.5

6) Stocks et en-cours (Note 1 (i))

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc.2003
	en millions d'euros		
Matières premières, fournitures et emballages	171.7	143.6	129.5
Produits semi-finis	93.4	93.2	89.1
Produits finis	276.7	246.9	227.7
	541.8	483.7	446.3
Provisions pour dépréciation	(67.3)	(61.7)	(60.8)
	474.5	422.0	385.5

7) Créances clients et comptes rattachés

Le Groupe réalise plus de 95 % de son chiffre d'affaires auprès de distributeurs de matériel électrique, dont les deux principaux représentent environ 26 % du chiffre d'affaires net consolidé.

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc.2003
	en millions d'euros		
Créances clients	513.4	433.4	428.0
Comptes rattachés	79.4	94.8	115.1
	592.8	528.2	543.1
Provisions pour dépréciation	(29.6)	(32.5)	(33.2)
	563.2	495.7	509.9

8) Autres créances

Les autres actifs circulants s'analysent comme suit :

	Dec 31, 2005	Dec 31, 2004	Dec 31, 2003
	en millions d'euros		
Créance Personnel	4.8	4.2	3.9
Autres créances	36.4	42.6	38.7
Charges constatées d'avance	18.8	11.9	11.0
Autres taxes	67.5	71.6	63.0
	127.5	130.3	116.6

9) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché, laquelle est très proche de la valeur nette comptable.

10) Capital social et résultat par action

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Résultat net revenant à Legrand Holding (en millions d'euros)	101.4	26.8	(160.0)
Actions ordinaires	759,350,900	759,350,900	759,350,900
Options attribuées	10,731,316	10,654,516	8,958,516
Résultat par action (euros)	0.134	0.035	(0.211)
Résultat dilué par action (euros)	0.132	0.035	(0.208)

La valeur nominale d'une action est de 1 euro.

11) Plans d'options sur actions et participation des salariés aux bénéfices

a) Plans d'options sur actions de Legrand Holding SA

La Société est dotée d'un plan d'options sur actions dans le cadre duquel des options peuvent être octroyées en vue d'acquérir un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice de 1.00 euro par action pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et de 1.40 euro par action pour les options attribuées en 2005, sur une période de 9 ans. Conformément aux termes de ce plan, les options peuvent être accordées à la quasi-totalité des salariés, à la discrétion du Conseil d'administration. Les options réservées aux salariés ne peuvent être acquises avant une période de huit ans après la date d'octroi, sauf événements spécifiques. Par ailleurs, le nombre d'options acquises dépend du taux de rendement interne de la participation de Lumina Parent (société mère ultime de la Société) dans la Société. Au 31 décembre 2005, 1,615,853 options peuvent être attribuées en vertu des autorisations existantes dans le cadre de plans approuvés (1,692,653 options en 2004 et 3,388,653 options en 2003).

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 et a de ce fait comptabilisé une charge de 1 million d'euros au 31 décembre 2005 et de 2.5 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les activités relatives aux plans d'options sur actions de la Société sont résumées dans le tableau suivant :

Plan de souscription	
Solde au 31 décembre 2002	0
Options attribuées	9,555,516
Options exercées	0
Options annulées	-597,000
Solde au 31 décembre 2003	8,958,516
Options attribuées	2,298,200
Options exercées	0
Options annulées	-602,200
Solde au 31 décembre 2004	10,654,516
Options attribuées	810,000
Options exercées	0
Options annulées	-733,200
Solde au 31 décembre 2005	10,731,316

Aucune des options attribuées n'est exercable au 31 décembre 2005.

b) Plans d'options sur actions de Legrand SA

En mai 1999, l'Assemblée générale a autorisé la mise en place d'un nouveau plan d'options sur actions au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France, portant sur un maximum de 700 000 options d'achat ou de souscription d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote jusqu'en mai 2004. Le 13 décembre 1999, la société a mis en place un plan d'options d'achat d'actions ordinaires au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France remplissant les conditions d'ancienneté requises. Les options attribuées, dont le prix d'exercice est égal à la moyenne des cotations du titre au cours des 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, pourront être exercées au cours des deux années qui suivront une période d'interdiction d'exercice de cinq ans et sont annulées en cas de licenciement pour faute lourde.

Le 21 novembre 2000, la société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France remplissant les conditions d'ancienneté requises. Au terme de ce plan, les options, offertes à un prix défini par référence au cours de l'action constaté à la Bourse de Paris sur les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution, pourront être exercées au cours des deux années qui suivront la période d'interdiction d'exercice de cinq ans.

Le 13 novembre 2001, la société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France remplissant les conditions d'ancienneté requises. Au terme de ce plan, les options, offertes à un prix défini par référence au cours de l'action constaté sur les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution, pourront être exercées au cours des trois années qui suivront la période d'interdiction d'exercice de quatre ans.

Les détenteurs d'options accordées par Legrand SA (autres que celles octroyées dans le cadre du plan de 2001) ont le droit d'échanger les actions ordinaires et les actions à dividende prioritaire sans droit de vote résultant de l'exercice de ces options contre des actions de Schneider Electric conformément à un engagement de Schneider Electric vis-à-vis des titulaires d'options, pris lors de son offre publique d'achat sur Legrand SA.

Le 10 décembre 2002, la société Legrand SAS et Schneider Electric ont conclu une option d'achat et de vente par laquelle Schneider Electric s'est engagé à vendre à Legrand SAS, à la demande de Legrand SAS, et Legrand SAS s'est engagé à acheter, à la demande de Schneider Electric, la totalité des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire sans droit de vote de Legrand SA détenues par Schneider Electric du fait de l'exercice de ces options. L'option d'achat peut être exercée par Legrand SAS pendant six mois à compter de la date à laquelle Schneider Electric devient le propriétaire des actions Legrand SA et l'option de vente peut être exercée par Schneider Electric après six mois et 15 jours à compter de la date à laquelle Schneider Electric devient le propriétaire des actions Legrand SA, et dans tous les cas, au plus tard 12 mois après ladite date.

Les options qui bénéficient de l'engagement de liquidité de Schneider peuvent être exercées jusqu'en novembre 2007.

L'Assemblée générale des actionnaires de Legrand SA a approuvé une distribution de réserves à hauteur de 375 millions d'euros en 2003 et de 675 millions d'euros au début de 2004. La valeur et le nombre des options ont été ajustés en conséquence. Le Conseil d'Administration du 2 novembre 2005 a décidé de proposer une liquidité sur les options 2001 aux salariés concernés du Groupe en cas d'introduction en bourse. La valeur des actions Legrand SA sera alors déterminée en fonction de la valorisation du Groupe dans cette éventualité.

Nature des plans	souscription		achat
	2000	2001	1999
Date d'attribution des options			
Nature des actions	ordinaires	ordinaires	ordinaires
Nombre de bénéficiaires	8,999	9,122	8,814
Options exerçables à compter du	11-2005	11-2005	12-2004
Date limite d'exercice des options	11-2007	11-2008	12-2006
Prix d'exercice des options (en euros) avant distribution des réserves	191.50	143.00	222.00
Prix d'exercice des options (en euros) après distribution des réserves	140.19	104.68	162.51
Nombre d'options attribuées	124,240	178,766	85,708
Options annulées	(18)		(4,508)
Solde au 31 décembre 2002	124,222	178,766	81,200
Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 15 nov. 2003	16,218	21,353	11,998
Options exercées			
Options annulées	(372)	(372)	(376)
Solde au 31 décembre 2003	140,068	199,747	92,822
Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 30 mars 2004	38,002	52,996	28,963
Options exercées			
Options annulées	(9)		(7)
Solde au 31 décembre 2004	178,061	252,743	121,778
Options exercées	(38,265)		(30,779)
Options annulées	(95)	(95)	(66)
Solde au 31 décembre 2005	139,701	252,648	90,933

c) Participation des salariés aux bénéfices

La législation en vigueur fait obligation aux sociétés françaises de verser à leurs salariés une participation aux fruits de l'expansion dès lors que le bénéfice après impôt atteint un certain niveau. Les sommes distribuées à ce titre sont généralement bloquées pendant cinq ans et portent intérêt à des taux préalablement négociés s'échelonnant de 5 à 6 %.

Indépendamment de cette obligation, certaines sociétés françaises et filiales étrangères du Groupe réservent à leurs salariés une quote-part de leur résultat, selon des formules d'intéressement négociées au niveau de chaque entreprise.

Les charges de participation et d'intéressement de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élèvent à 27.2 millions d'euros (27.7 millions d'euros en 2004 et 21.8 millions d'euros en 2003).

12) Réserves et réserves de conversion

a) Réserves

Les bénéfices non distribués de Legrand Holding SA et de ses filiales consolidées s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Réserves (distribuables)	122.9	79.1	40.1
Réserves (autres)	(280.0)	(338.6)	(328.9)
Quote-part dans le résultat des filiales	0.0	0.0	0.0
	(157.1)	(259.5)	(288.8)

b) Réserves de conversion

Comme indiqué à la Note 1 (c), la réserve de conversion permet de constater les effets des fluctuations monétaires dans les états financiers des filiales à l'occasion de la conversion de ceux-ci en euros.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Dollar américain	(79.5)	(134.5)	(113.6)
Autres devises	15.2	(10.2)	12.9
	(64.3)	(144.7)	(100.7)

La ligne « Autres devises » concerne principalement les monnaies des autres pays d'Europe au 31 décembre 2005 et les monnaies des pays de la zone Reste du monde au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 (Note 26).

13) Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

En décembre 1990 et mars 1992, Legrand SA a émis au pair des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant nominal de respectivement 457 millions d'euros et 305 millions d'euros.

L'amortissement de la valeur comptable résiduelle enregistrée au bilan se présente comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
A moins d'un an	19.0	40.5	40.5
A plus d'un an	9.5	19.0	40.5
A plus de 2 ans	0.0	9.4	19.0
A plus de 3 ans	0.0	0.0	8.9
	28.5	68.9	108.9

Les émissions de TSDI ont donné lieu à un régime fiscal spécifique, dont les modalités d'application ont été précisées par la loi de finance rectificative 2005 votée au cours de l'automne 2005 par le parlement français. Selon ces modalités, la totalité des intérêts prévus au contrat d'émission ne sont déductibles que dans la limite des intérêts payés au cours des 12 premières années sur la part du capital émis par le Groupe.

L'application pour le Groupe de ces modalités l'a conduit à réduire son report fiscal déficitaire de 110 millions d'euros en 2005 et le conduira à le réduire de 62.6 millions d'euros en 2007. Comme expliqué en note 21, ce report déficitaire n'avait pas été constaté dans les comptes clos le 31 décembre 2003, 2004 et 2005 ; en conséquence, le changement de législation fiscale relatif au TSDI n'a pas d'impact dans les comptes consolidés du Groupe.

14) Emprunts entre parties liées

Le prêt subordonné des actionnaires, d'un nominal de 1,156 millions d'euros, supporte une charge d'intérêts de 5 % par an. Il est remboursable en totalité, avec les intérêts cumulés, en 2026. Ce prêt a été souscrit par une filiale de la société mère ultime du Groupe, Lumina Parent Sarl.

Le Groupe peut rembourser sous certaines conditions ce prêt par anticipation. Le cas échéant, ce prêt est remboursable dans son intégralité, augmenté des intérêts échus au taux nominal de 5% par année écoulée. Le remboursement de cet emprunt avant son terme étant probable, les intérêts sont capitalisés dans les comptes sur la base du taux nominal de 5% annuel. Au 31 décembre 2005, 2004 et 2003 le montant du principal augmenté des intérêts échus est respectivement de 1,334.8 millions d'euros, 1,275.8 millions d'euros et 1,216.6 millions d'euros.

15) Emprunts non courants

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Contrat de crédit senior	0.0	0.0	1,323.8
Prêt syndiqué	731.7	847.5	0.0
Obligations à haut rendement	574.3	535.7	555.4
Obligations Yankee	329.6	285.2	306.7
Autres emprunts	178.2	18.4	77.2
	1,813.8	1,686.8	2,263.1
Coûts d'émission de la dette	(10.5)	(12.4)	(65.4)
	1,803.3	1,674.4	2,197.7

Les emprunts non courants sont libellés dans les monnaies suivantes :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Euro	1,457.4	1,390.7	1,928.9
Dollar américain	355.0	295.2	328.0
Autres devises	1.4	0.9	6.2
	1,813.8	1,686.8	2,263.1

Ces emprunts sont remboursables :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
A plus d'un an	292.5	162.7	123.2
A plus de 2 ans	173.7	161.4	106.3
A plus de 3 ans	426.9	158.1	132.2
A plus de 4 ans	4.5	381.7	151.2
A plus de 5 ans	916.2	822.9	1,750.2
	1,813.8	1,686.8	2,263.1

Les taux d'intérêt sur les emprunts non courants s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	Taux d'intérêt moyen après opération de swap		
Contrat de crédit senior	0.00%	0.00%	5.11%
Prêt syndiqué	2.69%	2.80%	0.00%
Obligations à haut rendement	10.51%	10.45%	10.73%
Obligations Yankee	4.52%	4.24%	3.70%
Autres emprunts	2.41%	0.00%	1.75%
Contrats de financement	3.19%	3.30%	3.74%

Le tableau ci-dessus présente le taux d'intérêt moyen des emprunts. Concernant les obligations Yankee à 8 ½%, il s'agit des taux d'intérêt après prise en compte des opérations de swap de taux d'intérêt. A l'exception des obligations à haut rendement et des obligations Yankee à 8 ½ %, le groupe considère que la valeur de marché des emprunts est proche de leur valeur présente au passif du bilan.

Ces emprunts sont garantis comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Actifs hypothéqués, nantis ou gagés	23.1	3.5	13.4
Garanties concédées à des banques	63.6	52.2	40.0
Garanties concédées au titre du Contrat de Crédit Senior	0.0	0.0	1,615.0
Actions Legrand SA données en garantie au titre du prêt syndiqué	887.3	925.2	0.0
	974.0	980.9	1,668.4

a) Prêt syndiqué

En décembre 2004, Legrand Holding a refinancé une ligne de crédit senior garantie de 2,222 millions d'euros, contractée en 2002, par un nouveau prêt syndiqué de 1,400 millions d'euros.

Ce prêt syndiqué se compose d'un prêt à terme multidevises de 700 millions d'euros et d'un crédit permanent multidevises de 700 millions d'euros, tous deux remboursables en 2009.

Le remboursement du prêt à terme multidevises sur 5 ans sera effectué par versements semestriels (d'un montant de 77.8 millions d'euros) à compter du 17 décembre 2005 et jusqu'en décembre 2009. La facilité de crédit permanent peut être utilisée par tirages et sera remboursée le dernier jour de sa période d'intérêt.

Les intérêts sur le prêt à terme à 5 ans et sur le crédit permanent seront égaux au montant cumulé (i) d'une marge déterminée par le niveau d'un "covenant" et (ii) de l'Euribor. La marge d'ouverture pour la première période d'intérêts close le 31 décembre 2004 a été de 60 points de base. La marge au 31 décembre 2005 est de 55 points de base. Les intérêts sont payables le dernier jour de chaque période d'intérêt ou tous les six mois dans le cas de périodes d'intérêts supérieures à six mois.

Les coûts d'émission relatifs à l'emprunt senior garanti de 2,222 millions d'euros ont été déduits de la dette et amortis sur la durée de l'emprunt. Du fait de son remboursement anticipé en décembre 2004, la partie non amortie des coûts d'émission pour un montant de 50.7 millions d'euros a été comptabilisée au compte de résultat au poste « Perte sur remboursement de dette ».

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005, le calendrier suivant résume les principaux paiements que le Groupe devra effectuer au titre du prêt syndiqué :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
A moins d'un an (en emprunts courants)	155.6	77.7	0.0
A plus d'un an	155.6	155.6	0.0
A plus de 2 ans	155.6	155.6	0.0
A plus de 3 ans	420.5	155.6	0.0
A plus de 4 ans	0.0	380.7	0.0
	887.3	925.2	0.0

Le prêt syndiqué s'analyse comme suit :

	31 déc. 2005		Taux d'intérêt
	en millions	d'euros	
- Prêt moyen terme amortissable	622.3	2009	Euribor + 0.55
-Crédit revolving	265.0	2009	Euribor + 0.55

	31 déc. 2004		Taux d'intérêt
	en millions	d'euros	
- Prêt moyen terme amortissable	700.0	2009	Euribor + 0.60
-Crédit revolving	225.2	2009	Euribor + 0.60

b) Obligations à haut rendement

Le 12 février 2003, le Groupe a émis (i) 350 millions de dollars d'obligations seniors à échéance 2013 portant intérêt à 10 ½ % par an et (ii) 277.5 millions d'euros d'obligations seniors à échéance 2013 portant intérêt à 11 % par an (« les obligations à haut rendement »). Le produit brut de cette émission s'est élevé à près de 601 millions d'euros.

c) Obligations à 8 1/2% (obligations Yankee)

Le 14 février 1995, Legrand SA a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions de dollars, portant intérêt fixe au taux de 8 ½ % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Les obligations ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts. Si Legrand SA n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations deviendrait généralement obligatoire ; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand SA pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité – et l'intégralité seulement – des obligations. Chaque porteur d'obligations peut aussi, à sa demande, exiger de Legrand SA le remboursement anticipé des titres qu'il détient en cas de changement hostile du contrôle de la société.

Simultanément à l'émission des obligations, Legrand SA a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt (voir Note 23 b).

d) Capacité d'emprunt supplémentaire

Au 31 décembre 2005, un montant additionnel de 528.7 millions d'euros pouvait être emprunté au titre du prêt syndiqué (435 millions d'euros au titre du crédit permanent et 93.7 millions d'euros au titre d'autres facilités) (730,5 millions d'euros en 2004 : 474,8 millions d'euros au titre du crédit permanent et 255,7 millions d'euros au titre d'autres facilités).

16) Provisions et autres passifs non courants

Les provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Indemnités de départ à la retraite en France *	26.0	22.1	19.7
Indemnités de fin de contrat en Italie *	53.3	47.4	46.8
Autres indemnités et retraites complémentaires *	60.4	61.5	55.9
Participation des salariés (partie non courante)	23.5	25.2	35.0
Autres provisions non courantes	110.5	74.6	75.9
	273.7	230.8	233.3

* Ces postes représentent la part non courante des retraites et des prestations postérieures à l'emploi pour un montant de 139.7 millions d'euros (131.0 millions d'euros en 2004). La part courante, de 9.6 millions d'euros (8.8 millions d'euros en 2004), est classée dans les dettes courantes. De ce fait, le montant total de ces engagements s'élève à 149.3 millions d'euros (139.8 millions d'euros en 2004) ; il est analysé à la Note 16 (a), qui indique un engagement total de 282.8 millions d'euros (249.7 millions d'euros en 2004), diminué d'un actif total de 133.5 millions d'euros (109.9 millions d'euros en 2004).

a) Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les engagements courants et non courants, portant essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni, s'analyse comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Evolution de l'engagement			
Engagement au début de la période	249.7	237.0	220.0
Acquisitions	3.4	0.0	0.0
Affectation des Goodwills	0.0	0.0	21.0
Coûts des services	17.7	17.5	22.4
Coût de l'actualisation financière	8.8	10.4	8.3
Prestations versées	(17.2)	(25.2)	(22.6)
Cotisations des salariés	0.6	0.4	0.0
Amendements aux régimes	0.0	0.3	0.0
(Gains) pertes actuariels	6.6	6.9	4.8
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	0.0	1.7	0.0
Effet de conversion	13.2	(5.3)	(16.9)
Autres	0.0	6.0	0.0
Total des engagements à la fin de la période (I)	282.8	249.7	237.0
Valeur des actifs			
Valeur des actifs au début de la période	109.9	110.8	108.0
Acquisitions	0.5	0.0	0.0
Résultat net du fonds	13.5	7.8	18.5
Cotisations patronales	8.2	9.7	5.6
Cotisations des participants	0.3	0.4	0.0
Prestations versées	(11.3)	(15.4)	(9.5)
Effet de conversion	12.4	(3.4)	(11.8)
Valeur des actifs à la fin de la période (II)	133.5	109.9	110.8
Engagement constaté au bilan (I) - (II)			
	149.3	139.8	126.2
Passif courant	9.6	8.8	3.8
Passif non courant	139.7	131.0	122.4

L'impact sur le résultat opérationnel et consolidé s'analyse comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Coûts des services / Droits nouveaux	(17.7)	(17.5)	(22.4)
Coûts des services / Droits annulés	0.0	0.0	0.0
Droits payés (nets des reprises sur provision)	0.0	0.0	0.0
Actualisation financière de l'engagement global	(15.4)	(17.3)	(13.1)
Autres	(0.6)	(2.4)	0.0
Résultat net du fonds	13.5	7.8	18.5
	(20.2)	(29.4)	(17.0)

Au 31 décembre 2005, l'allocation moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite s'analyse comme suit :

	France	États-Unis et Royaume-Uni	Total
	%		
Titres de capitaux propres	0.0	58.0	48.0
Titres de créance	0.0	32.0	27.0
Fonds des compagnies d'assurance	100.0	10.0	25.0
	100.0	100.0	100.0

b) Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les salariés du Groupe perçoivent, en application d'accords d'entreprises ou de conventions collectives, des indemnités de départ à la retraite, ainsi que des retraites complémentaires s'ajoutant à celles reçues en conformité avec les législations sociales en vigueur dans chaque pays.

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

La provision constituée au bilan consolidé s'élève à 34.7 millions d'euros (34 millions d'euros en 2004). Elle représente la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 57.3 millions d'euros (59 millions d'euros en 2004) et la juste valeur de l'actif des plans, de 22.6 millions d'euros (25 millions d'euros en 2004).

Le calcul de ces engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En France, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,0 % et un taux d'actualisation de 4,5 % (3,0% et 4,5%, 3,0% et 5,0% respectivement en 2004 et 2003). Par conséquent, la provision enregistrée au bilan consolidé représente la quote-part de l'engagement global restant à la charge du Groupe et correspond à la différence entre l'engagement global, réévalué à chaque clôture sur une base actuarielle, et la valeur nette résiduelle des actifs gérés par le fonds ayant vocation à couvrir partiellement cet engagement.

c) Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En application de la législation sociale italienne, une provision pour indemnités de fin de contrat de travail est constituée dans les comptes des sociétés italiennes (58.4 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 52.0 millions d'euros au 31 décembre 2004). L'avantage accumulé est fixé par la loi et représente près d'un mois de rémunération par année de service. Les montants attribués à un salarié sont réévalués chaque année en fonction d'un indice spécifique publié par le gouvernement. Ces montants sont intégralement acquis et payés lors du départ du salarié. Une fois ces montants acquittés, les sociétés n'ont plus aucune dette vis-à-vis dudit salarié.

Le calcul de ces engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En Italie, ce calcul est basé sur l'hypothèse d'une

augmentation des salaires de 2,50 % et d'un taux d'actualisation de 4,07 % (2.5% et 4.37%, 2.5% et 5.2% respectivement en 2004 et 2003).

d) Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis et au Royaume-Uni

Le Groupe cotise aux États-Unis et en Grande Bretagne à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le montant des engagements de retraite s'élève à 154.6 millions d'euros au 31 décembre 2005 (136 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 122 millions d'euros en 2003). Ce montant est couvert par l'actif des fonds de pension, estimé à 106.1 millions au 31 décembre 2005 (86 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 82 millions d'euros en 2003), et par des provisions.

Le calcul de ces engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Aux États-Unis, le calcul est fondé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 4.25 %, un taux d'actualisation de 5.75 % et un rendement attendu de l'actif des plans de 8.75 %. Au Royaume-Uni, les hypothèses retenues sont une augmentation des salaires de 2.9 % et un taux d'actualisation de 4.8 %. Du fait de l'évolution de la loi anglaise « Pension Protection Fund », le groupe sera amené à financer en totalité le fonds de pension en 2006, ceci devrait représenter une sortie de trésorerie de 15 millions de livres. Ce montant est totalement provisionné dans les comptes consolidés du groupe.

17) Emprunts courants

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Fraction à court terme des emprunts non courants	160.8	81.0	54.2
Découverts bancaires	70.0	80.9	39.4
Autres concours bancaires	88.5	41.7	9.6
	319.3	203.6	103.2

18) Provisions et autres dettes courantes

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Dettes fiscales	80.8	80.2	59.5
Salaires et charges sociales	133.4	139.9	132.6
Participation des salariés (compte courant)	8.1	3.0	6.0
Fournisseurs d'immobilisations	9.6	16.0	11.2
Charges à payer	29.6	18.9	16.2
Intérêts non échus	48.5	39.2	42.3
Produits constatés d'avance	1.7	1.8	1.6
Autres dettes	95.2	63.8	81.5
	406.9	362.8	350.9

Les provisions pour charges de restructuration, comprises dans la ligne « Autres », s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Au début de la période	23.4	22.8	20.5
- nouvelles entités consolidées	2.7	0.0	0.0
- dotations	14.0	19.9	25.0
- reprises	(10.5)	(19.4)	(20.1)
- effet de conversion	1.0	0.1	(2.6)
A la fin de la période	30.6	23.4	22.8

19) Analyse de certains frais

a) Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels comprennent, notamment, les catégories de coûts suivantes :

	Exercice clos le 31 déc. 2005	Exercice clos le 31 déc. 2004	Exercice clos le 31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Consommation de matières premières et fournitures	(946.7)	(807.0)	(762.0)
Salaires et charges sociales	(893.1)	(832.9)	(836.5)
Participation et intéressement des salariés	(27.2)	(27.7)	(21.8)
Total des charges de personnel	(920.3)	(860.6)	(858.3)
Amortissement des immobilisations corporelles	(144.0)	(141.8)	(155.8)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(111.4)	(133.6)	(146.5)

L'effectif consolidé du Groupe au 31 décembre 2005 est de 30,237 dont 3,655 pour TCL et ICM Groupe (effectif consolidé de : 24,775 au 31 décembre 2004 et 25,258 au 31 décembre 2003).

b) Analyse des autres produits (charges) opérationnels

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Participation et intéressement des salariés	(27.2)	(27.7)	(21.8)
Charges liées aux restructurations	(37.8)	(22.4)	(32.2)
Autres	(27.6)	(27.4)	(38.1)
	(92.6)	(77.5)	(92.1)

20) Coûts financiers

a) Gains (Pertes) de change

	Exercice clos le 31 déc. 2005	Exercice clos le 31 déc. 2004	Exercice clos le 31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Gains (Pertes) de change	(32.3)	5.8	3.5

Les gains et pertes de change concernent essentiellement les emprunts non courants.

b) Produits (Charges) financiers

	Exercice clos le 31 déc. 2005	Exercice clos le 31 déc. 2004	Exercice clos le 31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Produits financiers	25.4	26.1	28.2
Charges financières	(242.5)	(270.1)	(287.2)
Variation des justes valeurs des instruments financiers	36.0	12.6	(34.9)
	(206.5)	(257.5)	(322.1)
	(181.1)	(231.4)	(293.9)

21) Impôts sur les résultats

Le résultat consolidé du Groupe avant impôts et quote-part du résultat des entreprises associées, a été réalisé :

	Exercice clos le 31 déc. 2005	Exercice clos le 31 déc. 2004	Exercice clos le 31 déc. 2003
	en millions d'euros		
France	(47.7)	(88.8)	(203.6)
Etranger	240.0	160.8	20.2
	192.3	72.0	(183.4)

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 déc. 2005	Exercice clos le 31 déc. 2004	Exercice clos le 31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Impôts courants :			
En France	0.5	0.5	0.0
A l'étranger	(84.2)	(68.0)	(60.3)
	(83.7)	(67.5)	(60.3)
Impôts différés :			
En France	18.8	26.7	41.0
A l'étranger	(24.9)	(5.8)	41.2
	(6.1)	20.9	82.2
Imposition totale			
En France	19.3	27.2	41.0
A l'étranger	(109.1)	(73.8)	(19.1)
	(89.8)	(46.6)	21.9

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale de l'exercice et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 déc. 2005	Exercice clos le 31 déc. 2004	Exercice clos le 31 déc. 2003
Taux d'imposition			
Taux normal d'imposition en France	34.43%	34.93%	35.43%
Augmentation (diminutions) :			
- impact des taux étrangers	(0.80%)	(1.35%)	0.17%
- éléments non imposables	7.36%	11.17%	2.10%
- éléments imposables à des taux spécifiques	1.82%	(0.68%)	(5.74%)
- autres	15.94%	(12.08%)	6.08%
	58.75%	31.99%	38.04%
Effet sur les impôts différés :			
- des changements de taux d'imposition	(2.53%)	(7.98%)	1.44%
- de la reconnaissance d'actifs d'impôts	(9.50%)	40.72%	(27.54%)
Taux d'imposition effectif	46.72%	64.73%	11.94%

En 2005, le poste 'Augmentation (diminution) - Autres' concerne essentiellement l'imposition d'une base de 110 millions d'euros relative au TSDI, en application de la loi de finance rectificative de 2005 votée par le parlement français. Selon les modalités d'application de cette loi, la totalité des intérêts prévus au contrat d'émission ne sont déductibles que dans la limite des intérêts payés au cours des 12 premières années sur la part du capital émis par le Groupe.

En contrepartie, le Groupe a réduit son report fiscal déficitaire pour un montant équivalent (voir l'évolution du poste 'Effet sur les impôts différés – de la reconnaissance d'actifs d'impôts').

Ce changement de législation fiscale relative au TSDI n'a pas d'impact dans les comptes consolidés du Groupe en 2005.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal et s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
en millions d'euros			
Impôts différés constatés en France	(350.8)	(372.2)	(416.7)
Impôts différés constatés à l'étranger	(308.0)	(262.3)	(245.0)
	(658.8)	(634.5)	(661.7)
Origine des impôts différés :			
- amortissement des immobilisations	(97.0)	(91.7)	(83.6)
- déficits fiscaux nets	34.1	21.3	46.5
- participation des salariés	3.9	2.8	2.4
- indemnités de départ à la retraite	20.3	22.2	15.3
- titres subordonnés à durée indéterminée	11.1	33.5	30.1
- brevets	(87.0)	(121.0)	(166.4)
- marques	(551.6)	(546.4)	(558.3)
- provisions pour stocks et créances douteuses	20.4	12.8	14.9
- juste valeur des instruments dérivés	(12.7)	13.3	5.8
- effet de conversion	4.4	16.7	0.0
- provision non déductible	13.6	8.4	12.6
- marge en stock	7.8	7.6	6.2
- autres	(26.1)	(14.0)	12.8
	(658.8)	(634.5)	(661.7)

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Impôts différés courants	36.1	26.5	31.7
Impôts différés non courants	(694.9)	(661.0)	(693.4)
	(658.8)	(634.5)	(661.7)

Au 31 décembre 2005, les pertes fiscalement reportables s'analysaient comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Pertes fiscales reportables	497.2	528.3	511.6
Actifs d'Impôts Différés potentiels	165.2	178.2	173.7
Actifs d'Impôts Différés reconnus	34.1	21.3	46.5

22) Engagements

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès sans fondement et dont l'issue, si elle s'avérait néanmoins défavorable au Groupe, n'aurait pas d'impact significatif sur la situation financière consolidée ou le résultat consolidé.

Litige avec BTicino SpA

Au cours du deuxième semestre 2001, près de 180 salariés et anciens salariés de BTicino SpA (« BTicino »), principale filiale italienne, ont entamé deux actions collectives et trois procès individuels contre l'agence de sécurité sociale italienne au titre des versements dus dans le cadre de départs anticipés à la retraite, sur la base d'une exposition alléguée à l'amiante lors de la fabrication des produits au sein du site Torre del Greco. BTicino, en qualité d'employeur, est partie prenante au procès, comme l'exige la législation italienne. Conformément à cette dernière, les salariés pouvant apporter la preuve d'une exposition longue (au moins dix ans) à l'amiante peuvent faire valoir leur droit à une retraite anticipée et peuvent, en conséquence, recevoir des versements supérieurs au cours de leur retraite, paiements que la sécurité sociale italienne peut réclamer au Groupe. La direction estime que les risques de perte du Groupe sont minimes.

Procédure judiciaire

En octobre 2003, une procédure judiciaire a été intentée contre le Groupe et deux de ses principaux fournisseurs américains de modules à câblage arrière, au motif que l'un des produits du Groupe – la prise à raccordement rapide – serait dangereux à l'utilisation, devrait être retiré du marché sur le territoire des États-Unis et sa production arrêtée.

Le Groupe a contesté ces allégations qu'il estime non fondées et a déposé une demande reconventionnelle. La prise à raccordement rapide est commercialisée depuis plusieurs années aux États-Unis et n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'accident à ce jour. De plus, la direction estime que le demandeur n'apporte aucune preuve de dommage et sa requête ne fait état d'aucun dommage ou accident lié à l'utilisation de ce produit. À l'heure actuelle, le contentieux est examiné par la Cour supérieure (*Superior Court*) de l'État de Californie et la Cour de district (*District Court*) de l'État de Caroline du Sud, Division de Charleston, pour diverses questions de procédure. Le Groupe estime cette plainte sans fondement mais il est encore trop tôt pour évaluer l'issue de la procédure.

Contrats de leasing

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de leasing. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de leasing. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements ne pouvant être résiliés sont payables comme suit :

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
A moins d'un an	17.4	18.3	19.0
A plus d'un an	13.4	16.1	16.6
A plus de 2 ans	9.8	13.1	13.8
A plus de 3 ans	7.1	6.5	10.9
A plus de 4 ans	6.4	4.1	5.7
Au-delà	9.4	11.7	13.7
	63.5	69.8	79.7

23) Instruments dérivés financiers

La politique de trésorerie du Groupe est constituée de principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des politiques opérationnelles spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières, l'utilisation d'instruments dérivés et l'investissement des liquidités excessives. La politique du Groupe consiste à ne pas s'engager dans des transactions impliquant des instruments financiers de nature spéculative. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé financier à des fins de spéculation.

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Actifs financiers :	33.4	66.2	96.6
Swaps miroirs et swap adossés au TSDI 3	8.2	25.7	36.5
Swaps adossés à d'autres emprunts	25.2	40.5	60.1
Passifs financiers :	59.9	159.1	174.3
Swaps adossés aux TSDI 1&2	26.4	80.8	121.8
Swaps adossés à d'autres emprunts	33.5	78.3	52.5

a) Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêts, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

Au 31 décembre 2005, la dette financière brute (hors TSDI) se répartit comme suit :

	31 déc. 2005
	en millions d'euros
Taux fixes	871.1
Taux variables (1)	1,262.0

(1) La dette à taux variable est couverte par des contrats de couverture de taux dont l'échéance n'excède pas trois ans.

Concernant les éléments de passif à taux variable, la politique du Groupe consiste généralement à plafonner la hausse des taux d'intérêt par la mise en place de contrats de cap, destinés à limiter le risque tout en gardant la possibilité de bénéficier d'évolutions de taux plus favorables.

Le portefeuille de couverture du risque de taux se compose principalement de caps :

31 déc. 2005			
Échéance	Nominal	Taux de référence	Taux moyen garanti, prime incluse
en millions d'euros			
2005	1,000.0	Euribor	3.37%
2006	840.0	Euribor	3.05%
2007	590.0	Euribor	2.89%
2008	150.0	Euribor	3.70%

Ces caps ne remplissant pas les critères de couverture de la norme IAS 39, ils ont été comptabilisés à leur juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. L'impact des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat du Groupe est un profit de 1.6 millions d'euros (perte de 1.9 millions d'euros en 2004), comptabilisé en résultat financier.

Par ailleurs, le Groupe a conclu, avec des contreparties de premier plan, des swaps de taux d'intérêt lui permettant de se prémunir contre les risques de taux pour les TSDI et les obligations Yankee. La valeur de marché de chacun de ces swaps est déterminée sur la base des courbes de taux à la clôture de chaque exercice, taux susceptibles de variations pouvant avoir un effet sur les flux de trésorerie.

Swaps de taux d'intérêt adossés aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) (Note 13)

Afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, le Groupe a procédé à la couverture de son obligation de paiement des intérêts au titre des TSDI en recourant à des contrats de swap de taux d'intérêt.

Le montant nominal de ce swap est lié au montant du TSDI capitalisé. Le swap et le TSDI 1 sont arrivés à échéance à la même date, le 19 décembre 2005. Le montant notionnel du swap était de 457 millions d'euros.

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
en millions d'euros			
Swaps de taux adossés aux titres subordonnés			
montant notionnel	259.5	730.0	671.7
Swaps associés aux TSDI 1 & 2 (passifs)	26.4	80.8	121.8
Swaps miroirs et swap adossés au TSDI 3 (actifs)	8.2	25.7	36.5

Swap de taux d'intérêt adossé aux obligations à 8¹/₂% (obligations Yankee) (Note 15)

D'un montant nominal fixe correspondant au montant de l'emprunt, il a pour objet de transformer la rémunération à taux fixe servie aux porteurs des obligations en une rémunération à taux variable indexée sur le Libor sur toute la durée de l'emprunt. La juste valeur de ce swap est l'exacte contrepartie de celle de l'emprunt obligataire.

Du fait de ce contrat de swap, le taux d'intérêt effectif des obligations après exécution du contrat est égal au Libor majoré d'une marge de 0.53 % (4.52 % au 31 décembre 2005).

Début février 2003, le Groupe a conclu un swap de taux multidevises dans le cadre des obligations Yankee. En conséquence de ce swap, le taux d'intérêt payable sur les 350 millions de dollars de principal est fixé à 4.6 % par an. Les 50 millions de dollars résiduels restent assortis d'un coupon variable (Libor majoré de 0.53 %).

En avril 2003, un contrat de novation a été conclu en vertu duquel le Groupe a vendu la tranche relative aux échéances 2008 – 2025 du contrat de swap adossé aux obligations Yankee. En conséquence, à compter de février 2008, les obligations Yankee seront assorties d'un coupon fixe à 8.5 %. Dans le cadre de la gestion de son risque de taux, le Groupe pourra conclure d'autres contrats de swap de taux en fonction de l'évolution des conditions de marché.

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Swap de taux adossé aux obligations yankee			
montant notionnel (en millions de dollars)	400.0	400.0	400.0
Swaps adossés à d'autres emprunts (actifs) (en millions d'euros)	25.2	40.5	60.1
Swaps adossés à d'autres emprunts (passifs) (en millions d'euros)	33.5	78.3	52.5

b) Risques de change

Le Groupe a conclu un contrat de change à terme d'un montant total de 130 millions de dollars pour gérer certains risques de change au 31 décembre 2005 (130 millions de dollars au 31 décembre 2004 et 2003).

c) Contrats à terme de matières premières

Le Groupe n'a pas conclu, au cours des 3 derniers exercices, de contrats sur matières premières.

d) Concentration des risques de crédit

Les swaps de taux et les contrats à terme de devises mis en place par le Groupe ont été conclus avec des établissements financiers de premier plan et les risques de contrepartie sont donc considérés comme négligeables, atténuant ainsi le risque de crédit associé à ces transactions.

Comme indiqué à la Note 7, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe atténue le risque de crédit en fixant des plafonds de crédit par client, revus régulièrement, et en assurant un suivi rigoureux du recouvrement des créances.

Les autres instruments financiers susceptibles de se traduire par une concentration des risques de crédit sont principalement les disponibilités et les dépôts bancaires et placements à court terme. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan et bénéficient d'un rating d'au moins A1 auprès de Standard & Poors. Le Groupe suit, en permanence, le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

24) Informations relatives aux parties liées

	31 déc. 2005	31 déc. 2004	31 déc. 2003
	en millions d'euros		
Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux	0.0	0.0	0.0
Montant total des rémunérations versées (*)	1.3	1.2	1.7

(*) Rémunérations versées aux membres de la direction générale ainsi qu'aux administrateurs qui assument des responsabilités opérationnelles au sein du Groupe.

Au 31 décembre 2005, le nombre total d'options de souscription et/ou d'achat d'actions détenues par les mandataires sociaux de la Société s'élevait à 76,106, émises en vertu du plans d'options de 1999 et de 2001.

Lors de l'acquisition de Legrand SA le 10 décembre 2002, les principaux managers du Groupe sont indirectement devenus actionnaires de Legrand Holding SA par l'intermédiaire de la société Lumina Management. Les montants indirectement investis par les principaux managers dans le capital de Legrand Holding SA ont été payés à leur valeur de marché.

25) Informations relatives à l'entité consolidante

Le Groupe est consolidé par Lumina Parent, société à responsabilité limitée dont le siège est sis 5 boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg. Le capital est détenu en totalité par Lumina Participation Sarl.

26) Informations par segments géographiques

L'activité du Groupe est exclusivement dédiée à la fabrication et à la commercialisation de produits et systèmes destinés à des installations électriques et à des réseaux d'informations. Les chiffres suivants correspondent au système de reporting du Groupe.

Exercice clos le 31 déc. 2005	Zones d'implantation des sociétés du Groupe					Eléments analysés globalement	Total
	Europe			États-Unis	Autres pays		
	France	Italie	Autres				
en millions d'euros							
Chiffre d'affaires total	2,192.8	817.8	811.6	540.7	454.7		4,917.6
Dont intra-groupe	(1,212.3)	(184.6)	(158.1)	(18.4)	(96.3)		(1,669.7)
Chiffre d'affaires à tiers	980.5	633.2	653.5	622.3	358.4		3,247.9
Coût des ventes	(405.5)	(292.6)	(419.8)	(362.2)	(195.3)		(1,675.4)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(401.0)	(197.1)	(183.9)	(198.5)	(93.7)		(1,074.2)
Autres produits (charges) opérationnels	(42.4)	(1.4)	(17.7)	(16.5)	(14.6)		(92.6)
Résultat opérationnel	131.6	142.1	32.1	45.1	54.8		405.7
- dont amortissements corporels	(57.6)	(30.9)	(21.8)	(19.6)	(12.9)		(142.8)
- dont amortissements incorporels	(1.7)	(4.4)	(1.2)	(1.1)	(0.5)		(8.9)
- dont amortissement des frais de développement	(0.4)	0.0	0.0	0.0	0.0		(0.4)
- dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand SA	(54.2)	(26.2)	(7.7)	(11.3)	(3.9)		(103.3)
- dont charges liées aux restructurations	(15.3)	(1.6)	(5.7)	(14.4)	(0.8)		(37.8)
Gains (pertes) de change						(32.3)	(32.3)
Produits (charges) financiers						(181.1)	(181.1)
Impôt sur les bénéfices						(89.8)	(89.8)
Minoritaires et équivalences						(1.1)	(1.1)
Investissements	40.2	26.0	15.8	16.6	13.4		112.0
Frais de développement capitalisés	15.1	6.4	0.0	0.0	0.0		21.5
Actif total	3,779.2	1,516.4	269.4	(190.0)	518.1		5,893.1
Passif sectoriel	323.9	174.3	111.5	97.3	76.9		783.9

Exercice clos le 31 déc. 2004	Zones d'implantation des sociétés du Groupe					Eléments analysés globalement	Total
	Europe			Etats-Unis	Autres pays		
	France	Italie	Autres				
en millions d'euros							
Chiffre d'affaires total	1,790.8	764.9	702.6	558.9	349.3		4,166.5
Dont intra-groupe	(855.4)	(168.4)	(138.5)	(19.6)	(58.3)		(1,240.2)
Chiffre d'affaires à tiers	935.4	596.5	564.1	539.3	291.0		2,926.3
Coût des ventes	(392.1)	(279.9)	(366.1)	(312.0)	(155.6)		(1,505.7)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(396.2)	(185.7)	(161.0)	(176.8)	(75.1)		(994.8)
Autres produits (charges) opérationnels	(48.6)	(2.9)	(5.0)	(15.3)	(5.7)		(77.5)
Résultat opérationnel	98.5	128.0	32.0	35.2	54.6		348.3
- dont amortissements corporels	(61.9)	(25.7)	(20.9)	(21.7)	(10.3)		(140.5)
- dont amortissements incorporels	(2.7)	(4.8)	(0.9)	(1.2)	(0.4)		(10.0)
- dont amortissement des frais de développement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
- dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand SA	(69.7)	(29.5)	(8.8)	(12.6)	(4.3)		(124.9)
- dont charges liées aux restructurations	(14.2)	(0.8)	3.9	(10.4)	(0.9)		(22.4)
Gains (pertes) de change						5.8	5.8
Produits (charges) financiers						(231.4)	(231.4)
Impôt sur les bénéfices						(46.6)	(46.6)
Minoritaires et équivalences						1.4	1.4
Investissements	32.6	23.8	15.6	13.0	10.7		95.7
Frais de développement capitalisés	12.6	4.5	0.0	0.0	0.0		17.1
Actif total	3,951.2	1,328.6	83.2	(240.3)	241.8		5,364.5
Passif sectoriel	312.1	143.8	95.4	64.1	58.7		674.1

Exercice clos le 31 déc. 2003	Zones d'implantation des sociétés du Groupe					Eléments analysés globalement	Total
	Europe			Etats-Unis	Autres pays		
	France	Italie	Autres				
en millions d'euros							
Chiffre d'affaires total	1,632.4	714.5	620.7	540.0	323.7		3,831.3
Dont intra-groupe	(735.0)	(147.2)	(126.5)	(13.3)	(47.5)		(1,069.5)
Chiffre d'affaires à tiers	897.4	567.3	494.2	526.7	276.2		2,761.8
Coût des ventes	(453.4)	(303.9)	(333.8)	(318.6)	(159.9)		(1,569.6)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(403.5)	(186.1)	(155.9)	(174.5)	(73.1)		(993.1)
Autres produits (charges) opérationnels	(51.6)	(4.6)	(14.6)	(10.3)	(11.0)		(92.1)
Résultat opérationnel	(11.1)	72.7	(10.1)	23.3	32.2		107.0
- dont amortissements corporels	(66.8)	(27.0)	(23.8)	(25.6)	(11.3)		(154.5)
- dont amortissements incorporels	(1.5)	(4.9)	(3.3)	(4.8)	(0.4)		(14.9)
- dont amortissement des frais de développement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
- dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand SA	(76.3)	(32.6)	(7.4)	(11.9)	(4.7)		(132.9)
- dont charges liées aux restructurations	(15.8)	0.4	(10.0)	(4.1)	(2.7)		(32.2)
Gains (pertes) de change						3.5	3.5
Produits (charges) financiers						(293.9)	(293.9)
Impôt sur les bénéfices						21.9	21.9
Minoritaires et équivalences						1.5	1.5
Investissements	44.1	24.7	16.7	11.7	15.4		112.6
Frais de développement capitalisés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
Actif total	4,668.4	1,375.1	(327.5)	(212.0)	244.5		5,748.5
Passif sectoriel	295.0	109.4	83.7	62.1	53.4		603.6

27) Événements postérieurs à la clôture

Le 26 Janvier 2006, Legrand a annoncé l'acquisition de 51% du capital de Shidean, le leader des portiers audio et vidéo en Chine.

Basé à Shenzhen, Shidean réalise un chiffre d'affaires annuel net d'environ 15 millions d'euros et emploie plus de 900 personnes.

Le Groupe a refinancé, en janvier 2006, la majeure partie de sa dette grâce à un nouveau crédit syndiqué sur cinq ans, renouvelable deux ans, de 2,200 millions d'euros. Ce nouveau crédit viendra remplacer le « facility agreement » mis en place en décembre 2004. Il sera utilisé pour restructurer la dette financière, et sera en particulier affecté au remboursement anticipé des obligations à haut rendement.

Le Groupe a fait connaître aux détenteurs de ses obligations à haut rendement son intention de les rembourser en totalité le 15 février 2006. Ce remboursement couvre les obligations d'un montant total en principal de 350 millions de dollars portant intérêts au taux de 10.5% arrivant à échéance en 2013, ainsi que les obligations d'un montant total en principal de 277.5 millions d'euros portant intérêt au taux de 11% arrivant à échéance en 2013. Les obligations seront remboursées à leur valeur nominale, majorée de la prime applicable conformément aux modalités des obligations et des intérêts courus à la date de remboursement. Cette prime – de l'ordre de 100 millions d'euros – sera comptabilisée en charges en 2006 lors du remboursement effectif des obligations.

28) Rapprochement entre normes françaises et normes IFRS

Les rapprochements qui suivent quantifient l'effet du passage aux normes IFRS. Ils détaillent l'impact de la transition sur :

- Le résultat net et le bilan au :
 - o 31 décembre 2004
 - o 31 décembre 2003
- Les fonds propres au :
 - o 31 décembre 2004
 - o 31 décembre 2003
 - o 1^{er} janvier 2003

Compte de résultat consolidé – Rapprochement entre normes françaises et normes IFRS

Legrand Holding SA							
Exercice clos le 31 déc. 2004	Normes Françaises	IAS 39	IAS 12	IFRS 3	IAS 38	Reclassifi- cations	Normes IFRS
en millions d'euros							
Chiffre d'affaires net	2,926.3						2,926.3
Charges opérationnelles							
Coût des ventes	(1,575.3)					69.6	(1,505.7)
Frais administratifs et commerciaux	(758.9)					(2.0)	(760.9)
Frais de recherche et développement	(251.0)				17.1	0.0	(233.9)
Autres produits (charges) opérationnels	13.0					(90.5)	(77.5)
Amortissement des goodwill	(43.9)			43.9			0.0
Résultat opérationnel	310.2	0.0	0.0	43.9	17.1	(22.9)	348.3
Produits (charges) financiers	(241.0)	9.6					(231.4)
Gains (Pertes) de change	(14.0)	(8.4)				28.2	5.8
Perte sur extinction de dette	(50.7)						(50.7)
Profits (Pertes) sur cessions d'immobilisations	5.3					(5.3)	0.0
Coûts financiers	(300.4)	1.2	0.0	0.0	0.0	22.9	(276.3)
Quote-part du résultat des entreprises associées	2.6						2.6
Résultat avant impôts	12.4	1.2	0.0	43.9	17.1	0.0	74.6
Impôts sur les résultats	(39.0)	2.2	(3.7)		(6.1)		(46.6)
Résultat net de l'exercice	(26.6)	3.4	(3.7)	43.9	11.0	0.0	28.0
Résultat net revenant à :							
-Legrand Holding	(27.8)	3.4	(3.7)	43.9	11.0	0.0	26.8
-Intérêts minoritaires	1.2						1.2

Legrand Holding SA

Exercice clos le 31 déc. 2003	Normes Françaises	IAS 39	IAS 12	IFRS 3	IAS 38	Reclassifi- cations	Normes IFRS
	en millions d'euros						
Chiffre d'affaires net	2,761.8						2,761.8
Charges opérationnelles							
Coût des ventes	(1,640.4)					70.8	(1,569.6)
Frais administratifs et commerciaux	(733.5)					(1.1)	(734.6)
Frais de recherche et développement	(258.5)						(258.5)
Autres produits (charges) opérationnels	17.3					(109.4)	(92.1)
Amortissement des goodwill	(44.7)			44.7			0.0
Résultat opérationnel	102.0	0.0	0.0	44.7	0.0	(39.7)	107.0
Produits (charges) financiers	(194.3)	(99.6)					(293.9)
Gains (Pertes) de change	(40.4)	7.9				36.0	3.5
Perte sur extinction de dette	0.0						0.0
Profits (Pertes) sur cessions d'immobilisations	(3.7)					3.7	0.0
Coûts financiers	(238.4)	(91.7)	0.0	0.0	0.0	39.7	(290.4)
Quote-part du résultat des entreprises associées	2.4						2.4
Résultat avant impôts	(134.0)	(91.7)	0.0	44.7	0.0	0.0	(181.0)
Impôts sur les résultats	8.0	23.8	(9.9)				21.9
Résultat net de l'exercice	(126.0)	(67.9)	(9.9)	44.7	0.0	0.0	(159.1)
Résultat net revenant à :							
-Legrand Holding	(126.9)	(67.9)	(9.9)	44.7	0.0	0.0	(160.0)
-Intérêts minoritaires	0.9						0.9

Bilan consolidé – Rapprochement entre normes françaises et normes IFRS

Legrand Holding SA									
Exercice clos le 31 déc. 2004	Normes	IAS 39	IAS 12	IFRS 2	IFRS 3	IAS 38	Intérêts	Reclassifi-	Normes
	Françaises						Minoritaires	cations	IFRS
en millions d'euros									
ACTIF									
Actifs courants									
Trésorerie	68.3								68.3
Valeurs mobilières de placement	13.1								13.1
Dépôt bloqué	27.0								27.0
Créances impôt courant ou exigible	0.0							1.9	1.9
Créances clients et comptes rattachés	495.7								495.7
Impôts différés à court terme	30.3							(30.3)	0.0
Autres créances	124.2							6.1	130.3
Stocks et en-cours	422.0								422.0
Autres actifs financiers	0.0	(138.8)						205.0	66.2
Total Actifs courants	1,180.6	(138.8)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	182.7	1,224.5
Actifs non courants									
Immobilisations incorporelles	2,652.8				53.0	17.1		515.5	3,238.4
Immobilisations corporelles	816.0								816.0
Participations dans les entreprises associées	0.0							12.5	12.5
Autres titres immobilisés	18.4							(12.5)	5.9
Dépôt bloqué	0.0								0.0
Impôts différés	47.4	(21.9)	(18.9)					56.3	62.9
Autres actifs non courants	38.9							(34.6)	4.3
Total Actifs non courants	3,573.5	(21.9)	(18.9)	0.0	53.0	17.1	0.0	537.2	4,140.0
Total de Actif	4,754.1	(160.7)	(18.9)	0.0	53.0	17.1	0.0	719.9	5,364.5

Legrand Holding SA									
Exercice clos le 31 déc. 2003	Normes	IAS 39	IAS 12	IFRS 3	IAS 38	Intérêts	Reclassifi-	Normes	
	Françaises					Minoritaires	cations	IFRS	
en millions d'euros									
ACTIF									
Actifs courants									
Trésorerie	67.9								67.9
Valeurs mobilières de placement	32.6								32.6
Dépôt bloqué	37.0								37.0
Créances impôt courant ou exigible	0.0							3.5	3.5
Créances clients et comptes rattachés	509.9								509.9
Impôts différés à court terme	34.7							(34.7)	0.0
Autres créances	112.1							4.5	116.6
Stocks et en-cours	385.5								385.5
Autres actifs financiers	0.0	(108.4)						205.0	96.6
Total Actifs courants	1,179.7	(108.4)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	178.3	1,249.6
Actifs non courants									
Immobilisations incorporelles nettes	2,851.4			27.1				519.8	3,398.3
Immobilisations corporelles nettes	914.9								914.9
Participations dans les entreprises associées	21.8							(10.1)	11.7
Autres titres immobilisés	0.0							10.1	10.1
Dépôt bloqué	90.5								90.5
Impôts différés	32.3	(14.3)	(9.9)					60.7	68.8
Autres actifs non courants	93.9	0.4						(89.7)	4.6
Total Actifs non courants	4,004.8	(13.9)	(9.9)	27.1	0.0	0.0	0.0	490.8	4,498.9
Total Actif	5,184.5	(122.3)	(9.9)	27.1	0.0	0.0	0.0	669.1	5,748.5

Legrand Holding SA									
Exercice clos le 31 déc. 2004	Normes	IAS 39	IAS 12	IFRS 2	IFRS 3	IAS 38	Intérêts Minoritaires	Reclassifi- cations	IFRS
	Françaises								
en millions d'euros									
PASSIF									
Passifs courants									
Emprunts courants	253.8							(50.2)	203.6
Dettes d'impôt courant ou exigible	0.0							17.7	17.7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311.3								311.3
Impôts différés courants	3.8							(3.8)	0.0
Provisions et autres dettes courantes	333.3							29.5	362.8
Passifs financiers	0.0	(59.3)						218.4	159.1
Total Passifs courants	902.2	(59.3)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	211.6	1,054.5
Passifs non courants									
Impôts différés	179.1	(47.9)	(5.3)		(35.7)	6.1		601.1	697.4
Provisions et autres passifs non courants	225.4	1.9		(2.5)	4.0			2.0	230.8
Emprunts non courants	1,751.2							(76.8)	1,674.4
Titres subordonnés à durée indéterminée	68.9	9.0						(9.0)	68.9
Emprunts entre parties liées	1,272.8							3.0	1,275.8
Total Passifs non courants	3,497.4	(37.0)	(5.3)	(2.5)	(31.7)	6.1	0.0	520.3	3,947.3
Intérêts minoritaires	19.5						(7.5)	(12.0)	0.0
Capitaux propres									
Capital social (note 10)	759.4								759.4
Réserves (note 12 (a))	(283.6)	(64.4)	(13.6)	2.5	88.6	11.0			(259.5)
Réserves de conversion (note 12 (b))	(140.8)				(3.9)				(144.7)
Capitaux propres revenant à Legrand Holding	335.0	(64.4)	(13.6)	2.5	84.7	11.0	0.0	0.0	355.2
Intérêts minoritaires							7.5		7.5
Total des capitaux propres	335.0	(64.4)	(13.6)	2.5	84.7	11.0	7.5	0.0	362.7
Total Passif	4,754.1	(160.7)	(18.9)	0.0	53.0	17.1	0.0	719.9	5,364.5

Legrand Holding SA									
Exercice clos le 31 déc. 2003	Normes	IAS 39	IAS 12	IFRS 3	IAS 38	Intérêts Minoritaires	Reclassifi- cations	IFRS	
	Françaises								
en millions d'euros									
PASSIF									
Passifs courants									
Emprunts courants	130.8							(27.6)	103.2
Dettes d'impôt courant ou exigible	0.0							4.3	4.3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252.7								252.7
Impôts différés courants	3.0							(3.0)	0.0
Provisions et autres dettes courantes	328.4							22.5	350.9
Passifs financiers	0.0	(24.7)						199.0	174.3
Total Passifs courants	714.9	(24.7)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	195.2	885.4
Passifs non courants									
Impôts différés	168.3	(38.1)						600.3	730.5
Provisions et autres passifs non courants	227.3			4.0				2.0	233.3
Emprunts non courants	2,308.8	(0.7)						(110.4)	2,197.7
Titres subordonnés à durée indéterminée	108.9	9.0						(9.0)	108.9
Emprunts entre parties liées	1,213.6							3.0	1,216.6
Total Passifs non courants	4,026.9	(29.8)	0.0	4.0	0.0	0.0	0.0	485.9	4,487.0
Intérêts minoritaires	18.2						(6.2)	(12.0)	0.0
Capitaux propres									
Capital social (note 10)	759.4								759.4
Réserves (note 12 (a))	(255.8)	(67.8)	(9.9)	44.7					(288.8)
Réserves de conversion (note 12 (b))	(79.1)			(21.6)					(100.7)
Capitaux propres revenant à Legrand Holding	424.5	(67.8)	(9.9)	23.1	0.0	0.0	0.0	0.0	369.9
Intérêts minoritaires							6.2		6.2
Total des capitaux propres	424.5	(67.8)	(9.9)	23.1	0.0	0.0	6.2	0.0	376.1
Total Passif	5,184.5	(122.3)	(9.9)	27.1	0.0	0.0	669.1	5,748.5	

Capitaux propres consolidés – Rapprochement entre normes françaises et normes IFRS

	31 déc. 2004	31 déc. 2003	1er jan. 2003
	en millions d'euros		
Situation nette normes françaises	335.0	424.5	626.0
IAS 39 - Instruments financiers dérivés	(64.4)	(67.8)	(1.0)
IAS 12 - impôts sur les résultats	(13.6)	(9.9)	(2.0)
IFRS 2 - Options de souscription d'actions	2.5	0.0	0.0
IFRS 3 - Amortissement des goodwill	84.7	23.1	2.8
IAS 38 - Frais de développement capitalisés	11.0	0.0	0.0
Intérêts minoritaires	7.5	6.2	51.8
Situation nette aux normes IFRS	362.7	376.1	677.6

a) Présentation du compte de résultat

D'autres charges telles les frais de restructuration, qui sont classés comme des frais exceptionnels selon les normes françaises, doivent être incluses dans le résultat opérationnel aux normes IFRS.

b) Application de la norme IAS 39 : instruments financiers dérivés

Comme indiqué à la Note 13, Legrand SA a conclu trois contrats de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) en 1990 et 1992. En outre, ces TSDI sont couverts par trois contrats de swap de taux d'intérêt. Selon les normes comptables françaises, ces instruments sont comptabilisés comme des couvertures de dette et ne sont donc pas enregistrés au bilan. Les montants à payer ou à recevoir au titre des swaps sont constatés sur la période comptable à laquelle le paiement se rapporte. De ce fait, le swap et la dette sous-jacente sont comptabilisés comme un seul instrument. Selon les normes IFRS, ces instruments sont enregistrés à leur juste valeur, les écarts entre deux clôtures étant enregistrés au compte de résultat.

De plus, d'autres instruments financiers, dont les swaps associés aux obligations Yankee, ont été initialement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la méthode de l'acquisition des normes IFRS. Les variations ultérieures de la juste valeur sont constatées dans le compte de résultat. Suivant les normes françaises, ces instruments sont traités comme des éléments hors bilan. Les sommes à payer ou à recevoir au titre des swaps sont comptabilisées sur la période à laquelle elles se rapportent. De ce fait, le swap et la dette sous-jacente sont traités comme un seul instrument synthétique.

c) Application de la norme IAS 12

En 2001, les filiales italiennes ont procédé à une réévaluation de leurs actifs conformément à la loi italienne n° 342 et au décret n° 162 (13 avril 2001), rétroactivement applicables à compter du 1^{er} janvier 2000. Suivant la norme IAS 12, les charges d'impôt exigibles en cas de distribution du montant réévalué doivent être provisionnées.

d) Application de la norme IFRS 2

Conformément à la norme IFRS 2, le coût des options sur actions est comptabilisé sur la durée de la période d'acquisition. A la date d'arrêté du bilan, le Groupe revoit ses estimations du nombre d'options acquises et comptabilise, s'il y a lieu, l'impact de la révision de l'estimation originale au compte de résultat, et, en normes IFRS, un ajustement correspondant des capitaux propres est effectué.

e) Application de la norme IFRS 3

Par rapport aux règles comptables françaises, l'allocation du prix d'acquisition de Legrand SA aux actifs et passifs identifiés a conduit à :

- la constatation d'actifs et de passifs correspondant à la valeur de marché des instruments financiers en actifs et passifs financiers.
- La constatation de passifs d'impôts différés sur les marques non amorties et d'actifs et passifs d'impôts différés sur les instruments financiers.

La contrepartie des écritures ci-dessus est enregistrée au goodwill pour un montant de 523.8 millions d'euros.

La norme IFRS 3 établit de nouvelles règles de comptabilisation et de présentation des goodwills et d'autres actifs incorporels non amortis et remplace en particulier leur amortissement comptabilisé en normes françaises, par un test de dépréciation.

Des tests de dépréciation devant être appliqués annuellement à l'entité génératrice de trésorerie ont été effectués en date du 31 décembre 2005, 2004 et 2003.

f) Application de la norme IAS 38

Conformément à la norme IAS 38, le Groupe a mis en oeuvre à compter du 1^{er} janvier 2004 un système interne de mesure et de comptabilisation des frais de recherche et développement à immobiliser. Comme un tel système n'existait pas en 2003, aucun coût de développement n'a été capitalisé sur cette période. Les coûts de développement sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans.